BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4030 du Mercredi 6 Janvier 2021 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

DIPLOMATIE

Denis Sassou-Nguesso rassure: les négociations avec le FMI se poursuivent

(P.3)

EXPLOSIONS DU 4 MARS 2012

Agression au ministère du Commerce

(P.4)

COVID-19

Des agents de santé véreux à l'aéroport de Pointe-Noire

(P.3)

Editorial — **Et le Sahara Occidental ?**

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Une première religieuse engagée définitivement chez les Servantes du Très Saint-Sacrement

Pendant le rite de l'émission des voeux perpétuels

(P.10)

OFFRE D'EMPLOI

ANNONCE NUMERO: BRAZZAVILLE-2020-009

POSTE VACANT: AGENT DE SECURITE DE LA PATROUILLE MOBILE (MOBILE PATROL GUARD) – FSN04
Contrat à durée indéterminée
DATE D'OUVERTURE DE L'OFFRE:28 Décembre, 2020
DATE DE CLOTURE: 11 Janvier, 2021

EXIGENCES DU POSTE:
• Avoir au moins un BEPC ou équivalent
• Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et française (niveau 3)
• Justifier d'au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité

TACHES PRINCIPALES:
Sous la supervision du Chef adjoint de la garde locale, le/la titulaire renforcera la garde locale dans la protection du personnel de l'ambassade des Etats-Unis ainsi que de l'immobilier appartenant au gouvernement américain; il/elle assurera la patrouille autour des résidences et locaux officiels et inspectera les postes de garde. L'intéressé(e) devra savoir conduire et avoir des compétences en sécurité et en self-défense.

COMMENT POSTULER:
Toutes les demandes d'emplois devront se faire au moyen de l'outil de recrutement électronique dénommé ERA (Electronique Recrutement Application) disponible sur le site web: https://erajobs.state.gov/dos-era/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).
Pour de plus amples informations sur comment postuler prière de visiter le site web: https://cg.usembassy.gov/embassy/jobs/ ou contacter le bureau des Ressources Humaines (tél: 06-612-2000/06-612-2109/06-612-2073/06-612-2133, email: BrazzavilleHRjobs@state.gov)
N-B: Les demandes d'emplois à l'Ambassade des U.S.A sont gratuites et se font uniquement par voie électronique.

Merci de votre intérêt pour l'Ambassade des USA à Brazzaville.

Bonne chance!

IN MEMORIAM

Pascal MOUASSIPOSSO-MACKONGUY
4 janvier 2015 – 4 janvier 2021

Il y a 6 ans, jour pour jour, qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui son serviteur, le colonel Pascal MOUASSIPOSSO - MACKONGUY.

En cette date commémorative de sa disparition, la veuve Elisabeth MOUASSIPOSSO – MACKONGUY et ses enfants prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Que ton âme repose dans la paix du Seigneur.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

COMMUNIQUE DE REMERCIEMENTS

Nous, enfants, parents et proches du regretté Jean Noël MISSE **«NOS»**, Capitaine de Vaisseau à la retraite, décédé le 16 décembre 2020 et mis en terre le 24 décembre 2020, remercions tous ceux et toutes celles qui se sont joints à nous, en pensées et en actions, pour partager notre douleur tout au long de ses obsèques.

Toutes vos aides multiformes ont été un témoignage d'une compassion certaine, sincère et désintéressée qui restera à jamais gravée dans nos mémoires.

Tous et toutes, trouvez ici, l'expression sans cesse renouvelée de notre gratitude et restez unis à nous par vos prières pour que le Bon Dieu, dans son infinie bonté, l'accueille dans son royaume.

DIPLOMATIE

Denis Sassou-Nguesso rassure: les négociations avec le FMI se poursuivent

Le corps diplomatique accrédité au Congo a présenté ses vœux de nouvel an au chef de l'État congolais lundi 4 janvier 2021, au Palais du Peuple à Brazzaville. À cette occasion, Denis Sassou-Nguesso a rappelé que l'année 2020 a été singulièrement marquée par l'apparition de la pandémie de COVID-19

Denis Sassou-Nguesso

C'est l'ambassadeur de la RDC au Congo, en saqualité de vice-doyen du corps diplomatique, Christophe Muzungu qui a, le premier, salué les mesures prises par le Congo, dès l'annonce du premier cas de la COVID-19. *«Cette attitude responsable et proactive a certainement permis d'éviter le pire à votre beau pays. La prompte réaction du Gouvernement, suite à vos orientations, a permis au Congo d'être performant dans la lutte contre la pandémie à COVID-19. Soyez-en félicité et remercié Monsieur le président, car, grâce à votre leadership et à l'efficacité de la riposte, la propagation de la pandémie au Congo a été fort bien contenue»*, a-t-il déclaré.

S'agissant du confinement, l'ambassadeur de la RDC a affirmé que la méthode a eu *«un effet dévastateur sur l'économie avec notamment, la croissance négative, le déficit budgétaire, les fermetures d'entreprises. Dans la foulée, de larges couches sociales très dépendantes de l'économie informelle ont subi de plein fouet la crise»*.

Néanmoins, il s'est félicité des mesures d'allègement du couvre-feu qui, selon lui, ont permis d'atténuer la souffrance des populations en améliorant la résilience et les possibilités d'augmenter leurs ressources de revenu.

En réponse, le chef de l'Etat, a déclaré que l'année 2020 a été singulièrement marquée par l'apparition de la pandémie de COVID-19, qui a aggravé les défis économiques et sociaux auxquels sont confrontés les Etats. *«Comme si cela ne suffisait pas, la découverte d'une nouvelle souche de ce virus constitue une autre source d'inquiétudes et d'interrogations, notamment en ce qui concerne l'efficacité des vaccins récemment produits et déjà en cours d'utilisation dans quelques pays»*, a-t-il déclaré.

Il a en outre témoigné sa reconnaissance envers le corps diplomatique pour le soutien multiforme qu'il a bien voulu apporter à la République du Congo, *«en vue de renforcer nos capacités de riposte à cette grave crise sanitaire. Malgré les ravages perpétrés, le coronavirus a contribué, de manière remarquable, au renforcement de la solidarité entre les Nations»,* a-t-il reconnu.

Le chef de l'Etat est revenu sur son mandat à la tête de la Conférence internationale pour la Région des Grands Lacs. Il a également parlé de la situation libyenne. *«Le Congo a abrité deux importantes rencontres internationales sur la Libye, la première au début de l'année 2020 à Brazzaville, puis la deuxième à Oyo. J'ai apporté la voix du comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye à la conférence internationale de Berlin sur ce pays frère. A cette occasion, nous avons plaidé pour une réponse collective et une plus grande implication des Libyens eux-mêmes dans la résolution définitive de cette crise»*, a-t-il rappelé.

Denis Sassou-Nguesso a demandé à la Communauté internationale de renforcer son appui aux forces qui combattent le terrorisme dans la région du Sahel. *«Notre action multilatérale doit également se préoccuper des crises et des conflits armés dans les pays voisins»,* a-t-il dit.

Il a aussi rappelé que la fin de 2020 a été marquée par sa désignation, le 27 novembre 2020 à la présidence en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale. *«Ce mandat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle, entreprise sous l'égide de l'Union africaine. Je ne ménagerai aucun effort dans la matérialisation des engagements pris à Libreville pour le développement de notre espace communautaire»*, a-t-il précisé.

Le président de la République a fait savoir aux diplomates que les négociations avec le FMI se poursuivent. *«Nous ne ménageons aucun effort afin qu'elles aboutissent le plus rapidement possible. Notre engagement reste aussi intangible en ce qui concerne la paix et la stabilité de notre pays. Les travaux de la concertation politique, tenue du 25 au 27 novembre 2020 à Madingou, procèdent du souci constant de préserver la cohésion nationale. L'élection présidentielle, qui aura lieu au cours de l'année 2021, ne nous détournera pas de ce ces préoccupations. Les membres de la commission électorale nationale indépendance ont déjà été désignés. Le Congo compte sur l'accompagnement de ses partenaires pour le déroulement apaisé et la réussite de ce scrutin»*.

A signaler que, mardi 5 janvier, le chef de l'Etat a reçu, au Palais des congrès, les vœux des corps constitués nationaux.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Et le Sahara Occidental ?

Il fut une époque dans ce pays, où les causes des peuples étaient au centre d'un activisme certain. Pour le Congo *«communiste»,* les luttes de libération relevaient du devoir sacré d'une Nation en construction. La guerre de libération en Angola nous a vus dans l'implication aux côtés du MPLA, la Namibie avec la Swapo, le Zimbabwe de Robert Mugabe et sa Zanu PF. De même avec le Mozambique ou la Guinée-Bissau. La lutte contre l'apartheid, en Afrique du Sud, s'est traduite par une série d'initiatives qui ont abouti à la libération de Nelson Mandela. Il en est ainsi aussi pour des causes plus lointaines : le Timor oriental (Indonésie) ou la Palestine, par exemple.

Ces causes avaient un caractère plus clair à la lumière de l'idéologie que le Congo tentait d'embrasser. Le choix était de s'engager tête baissée aux côtés de nos frères de lait, et de ne s'accorder aucun répit ni une hésitation. C'était la belle époque où tout devait être ou noir ou blanc, si l'on peut dire, alors que dominait le rouge des radicalités sanglantes contre nos « ennemis ». Le monde était vu comme capitaliste ou communiste, réactionnaire ou progressiste, et il n'y avait pas de teinte médiane.

Puis les soubresauts consécutifs à la chute du Mur de Berlin, en 1989, ont brouillé les lignes de fracture. On a vu les « rouges » purs et durs aller à la messe ou, pire, s'instituer pasteurs de communautés priantes, tandis que le Parti congolais du travail, d'inspiration marxiste-léniniste, se mettait à applaudir ses dirigeants aux hymnes mobutistes, champion d'un capitalisme qui n'a pas hésité à écraser des figures aussi emblématiques que celle de Patrice Emery Lumumba. Les causes commençaient à ne plus se présenter avec la netteté de naguère. Les proclamations se faisaient au cas par cas.

Aujourd'hui, qu'en est-il du Sahara Occidental ? Qu'en est-il de notre alignement aux côtés de la lutte du Front Polisario? Notre ligne de lecture se fait moins transparente, même en soutien au Maroc, alors que le peuple saharaoui existe toujours et que ses aspirations, jusqu'à plus ample informé, restent toujours intactes. Sont-ce les proportions d'adhésion qui ont changé ? La lassitude qui a gagné les combattants, leurs soutiens qui se sont faits à une realpolitik invasive et moins basée sur des choix de cœur, d'enthousiasme et *«d'internationalisme prolétarien»?*

Même au sein de celle qui fut l'Organisation de l'unité africaine, ancêtre de l'actuelle Union africaine qui avait embrassé ces causes, la tiédeur d'aujourd'hui confine à de l'hésitation. Elle confine à une indifférence, alors que la noblesse des aspirations reste, en principe, intacte. Nos Etats semblent se donner des choix à la carte, comme si la fin d'un Robert Mugabe au Zimbabwe avait aussi essuyé d'un trait l'âpreté des violences infligées aux Zimbabwéens et qui justifiaient leur lutte d'indépendance. Et notre soutien. Comme si les principes et les règles vacillaient avec les bourrasques qui ont balayé la planète à son entrée dans le troisième millénaire.

Comme si l'irruption de personnages aussi clivants qu'un Donald Trump aux Etats-Unis à qui nous disons aurevoir en ce mois, avait apporté des titubances admises comme normes de partages des amis et des autres. Donald Trump a proclamé la souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental, que dit l'Afrique? Pour ou contre? C'est notre continent qui est concerné, nos engagements qui sont interrogés.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COVID-19

L'état d'urgence sanitaire prorogé

Face à la progression de la pandémie de COVID-19, les deux chambres du Parlement ont procédé le 4 janvier dernier à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, pour une période de vingt jours supplémentaires, conformément à la Constitution.

Cette prorogation intervient après avis du Comité des experts et au terme de l'évolution des mesures prises par le Gouvernement devant l'avancée de la COVID-19.

Pour cela, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire en vigueur et qui arrivait à terme le 6 janvier 2021, a été jugée indispensable.

La crise liée à la pandémie de la COVID-19 est loin d'être résorbée dans le pays. Pour continuer à lutter contre la maladie, le chef de l'Etat a sollicité du Parlement l'autorisation de proroger pour la quinzième fois l'état d'urgence de vingt jours, déclaré le 30 mars dernier.

L'augmentation des cas inquiète les parlementaires

La situation épidémiologique au Congo fait ressortir un rebond de l'épidémie, confirmé en novembre et au début du mois de décembre. Selon le dernier rapport de la coordination nationale, l'«épidémie de la COVID-19 a repris sa circulation dans le pays de façon plus intense». En octobre, l'épidémie était à son creux avec un taux de positivité de 3%. Il est passé à 5,5% en novembre. Pendant les dix premiers jours du mois de décembre, ce taux a dépassé les 8%. La ville de Pointe-Noire est, depuis trois mois, le principal foyer de contamination de la COVID-19. Bien plus préoccupant, le nombre de cas actifs et celui des décès ont fortement augmenté dans le pays au mois de décembre.

Ecoles, principaux foyers de contamination

Selon les données du ministère de la Santé, *«le virus continue de circuler dans le milieu scolaire. Plusieurs écoles publiques et privées (Lumumba, Saint-Exupéry, école américaine, Remo, Thomas Sankara à Brazzaville; 15 août 1963, Jean Tchimbakala, Tchiamba, et Mvoumvou à Pointe-Noire) constituent des foyers de contamination».*

Pour le Gouvernement, le rebond constaté au cours du dernier trimestre de 2020 s'est davantage confirmé un peu partout dans le pays. Cela s'est exprimé par l'augmentation du nombre de cas.

Au 1er janvier 2012, le Congo a enregistré 1162 cas actifs. A la même date, 29 nouveaux cas ont été signalés dans le département de Brazzaville. 182 patients sont hospitalisés dans les sites officiels de prise en charge, 6 sont sous oxygène et 108 ont trouvé la mort. *«Ce sont des informations qui nous montrent à quel point nous sommes tenus d'assurer davantage les dispositions de garantie pour continuer à mettre en œuvre de façon beaucoup plus assidue les mesures qui ont déjà prouvé leur efficacité dans notre pays. Le cadre idéal de mise en œuvre de ces mesures, c'est bien entendu l'état d'urgence sanitaire»*, a expliqué Aimé Ange Wilfrid Bininga.

La sénatrice Odette Massoussa a demandé au Gouvernement de faire une grande campagne de communication à travers des tribunes télévisées pour conscientiser la population sur le danger de la maladie.

«Le Gouvernement devrait être attentif à cette situation particulière. Si nous reprenons le 11 janvier les activités scolaires sans que les précautions ne soient prises en amont, nous risqueront d'aller nos enfants vers un risque», s'est exprimé un sénateur.

Pour Zely Izoungou, cette question doit regarder avec beaucoup de sérieux. *«Si on cite quelques établissements, c'est parce que ce sont ceux-là qui ont été visités. Il peut y en avoir aussi bien d'autres?»,* a-t-il dit.

Des agents de santé véreux à l'aéroport de Pointe-Noire

Peu avant le vote du projet de loi, quelques sénateurs ont manifesté leurs inquiétudes face au danger qui pointe à l'horizon. Jean-Marie Andziba Epouma a interpellé le Gouvernement à la veille de la période électorale.

Pour sa part, Gabriel Zambila a révélé ce qui a plus étonné les sénateurs. *«Nous avons constaté à l'aéroport de Pointe-Noire, des citoyens qui reviennent de l'étranger où l'épidémie fait rage avec un test qui date de 72 heures donc valable. A l'aéroport, on leur demande de cacher leurs tests et on leur fait faire des nouveaux tests similaires moyennant une somme de 50000 F.Cfa sans reçu. Sans même donner les résultats, ces passagers passent les frontières. C'est grave. On n'est étonné de voir une recrudescence de la maladie. Ces agents de santé prennent de l'argent de façon indue des citoyens. Les frontières doivent être strictes en matière de contrôle de test. Celui qui n'a pas son test doit être placé en quarantaine»,* a-t-il déclaré.

Force est de constater que cette disposition est loin d'être appliquée. Les hôtels consignés pour la mise en quarantaine ont rouvert leurs portes aux clients faute de mesures d'accompagnement.

L'un des sénateurs a confirmé les révélations de Gabriel Zambila. *«J'ai la preuve: ce constat est réel. Je suis rentré de Paris et j'ai été victime de ces abus. J'ai la preuve parce que j'ai exigé on les suivant dans les couloirs, un reçu qui ne porte ni nom ni cachet que j'ai gardé. J'ai payé 35.000 F.Cfa. On m'a juste prélevé la salive. Le Gouvernement devrait redoubler de vigilance pour mettre de l'ordre à ce niveau. Ceux qui rentrent de l'étranger ne sont pas placés en quarantaine».*

Le ministre a pris acte de cette information. *«Il s'agit là de révélations graves. Il n'y a pas de place à l'affaiblissement. La rigueur des dispositions légales et réglementaires doit s'appliquer à l'aéroport de Pointe-Noire»,* a promis Aimé Ange Wilfrid Bininga.

Le président du Sénat a aussi marqué son indignation. *«C'est dommage: on ne peut pas se permettre de voir des citoyens faire de tels abus. Les tests sont réalisés, les résultats ne sont pas donnés et l'argent va où?. Ces agents privilégient beaucoup plus leurs intérêts au détriment de la santé des citoyens. Ceci n'est pas tolérable et c'est gravissime! Le Gouvernement* doit prendre toutes ses responsabilités», a soutenu Pierre Ngolo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ELECTION PRESIDENTIELLE

Pour Denis Sassou-Nguesso, la Force publique doit être mise à contribution

Le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso qu'accompagnait son épouse Mme Antoinette a présidé la traditionnelle cérémonie du Réveillon d'armes, jeudi 31 décembre 2020 dans l'enceinte du ministère de la Défense nationale à Brazzaville. Il a donné des orientations à l'ensemble du personnel de la Force publique, avant de l'appeler à plus de vigilance afin que l'élection présidentielle de 2021 se déroule dans la paix et la sécurité.

Le Président de la République

Dans son discours, le Chef d'état-major général des Forces armées congolaises (FAC), le général de division Guy-Blanchard Okoi, coordonnateur du Groupe d'anticipation stratégique (GAS) a fait le bilan des activités menées en 2020. Et a évoqué quelques suggestions pour 2021 qui marque le 60e anniversaire de la création des Forces armées congolaises et de la Gendarmerie nationale. Elle est aussi une année électorale majeure. En conséquence de ce qui précède, il est envisagé de porter l'effort de la Force publique pour l'année 2021 entre autres, sur l'impératif de fixer et mettre en place les minimas logistiques à satisfaire à tout prix, en vue d'assurer un niveau crédible des engagements opérationnels, de l'entraînement et de la formation des personnels de la Force publique. L'aboutissement des réflexions relatives au cadre juridique de la répartition des compétences territoriales entre la Gendarmerie nationale et les Forces de Police d'une part, l'organisation et la mise en œuvre du concept de sécurité intérieure d'autre part. L'encadrement de ces problématiques devrait conduire à une rationalisation de la couverture sécuritaire du territoire, la poursuite des travaux de la refondation du génie militaire, le lancement d'une réflexion visant à revaloriser la fonction opérationnelle première de l'armée de l'air aux côtés de sa vocation de service public», a-t-il déclaré.

Le Président de la République a, dans ses orientations pour l'année 2021, appesanti sur l'éducation et la lutte contre le grand banditisme, tout en saluant le travail de la Force publique en 2020. *«Quand à la formation, à l'éducation, au travail qui doit permettre d'améliorer sans cesse les capacités opérationnelles de la Force publique, cela est une mission permanente des cadres. C'est une mission permanente. Et nous devons toujours tout mettre en œuvre pour placer notre Force publique à la hauteur de l'accomplissement de ses missions. Cet effort doit être maintenu et même intensifié, le grand banditisme et quelques actes de violence observés dans les périphéries des grandes villes de Brazzaville et de Pointe-Noire, ces actes doivent être éradiqués, naturellement dans le respect des lois et règlements»,* a-t-il affirmé.

Réitérant son engagement à lutter contre la COVID-19, au regard de sa persistance au Congo, le Président de la République a appelé la Force publique à ne pas baisser la garde contre cette pandémie en 2021.

S'agissant de l'élection présidentielle de 2021, le Chef suprême des armées a instruit les éléments de la Force publique de créer les conditions pour que ce grand rendez-vous se déroule dans la paix et la tranquillité. *«Nous aurons dans notre pays à organiser l'élection présidentielle, lors de l'organisation du même scrutin en 2016, notre pays a fait l'objet de provocation, aussi bien interne, qu'externe. Et comme on le dit souvent un homme avertit en vos deux, j'invite la Force publique à créer dans le pays, en contrôlant nos frontières, en contrôlant l'ensemble de notre pays, à faire en sorte que l'élection présidentielle se déroule dans la paix, la sécurité, la sérénité. J'affirme qu'elle sera transparente, juste et équitable. Ce sera un enjeu important, et il est du devoir de la Force publique de faire en sorte que cet objectif de paix, de sécurité de notre pays soit atteint»,* a-t-il indiqué.

Guy-Blanchard Okoi

Alain-Patrick MASSAMBA

EXPLOSIONS DU 4 MARS 2012

Agression au ministère du Commerce

Si les agents de sécurité n'avaient pas fait preuve de sang-froid, un grave incident se serait produit ce jour-là ! Racontée ainsi, toute l'histoire devient un fait divers. Pourtant, l'agression perpétrée par une poignée d'individus hargneux le 29 décembre dernier au cabinet du ministre d'Etat Claude Alphonse N'Silou n'avait rien du film de fiction. Une dizaine d'individus ont fait irruption au cabinet, pour exiger du ministre le «déblocage» des dossiers de dédommagement des victimes des explosions du 4 mars 2012, à la caserne (des blindés ?) de Mpila. Qu'on se rappelle : ce jour-là des centaines d'engins explosifs avaient pris feu et littéralement dévasté tout le quartier autour de la caserne. Une enquête fut diligentée, des responsabilités dégagées, un procès eut lieu et des condamnations prononcées.

L'Etat prit en charge les obsèques officielles des centaines de victimes. Une commission fut difficultueusement mise en place pour gérer le suivi des dossiers. L'Etat, dans l'urgence, construisit des logements de restitution pour les victimes, non loin du lieu du drame, et un autre à Kintélé.

C'est dans ce contexte que la dizaine de personnes qui ont fait irruption au cabinet du ministre d'Etat criaient leur colère, parce que dans leur analyse, c'est le ministre Claude Alphonse N'silou qui traînait les pieds. *«Le ministre Ngouonimba et tous les autres membres de la Commission nous ont dit que c'est Nsilou (Sic) qui n'autorise pas les payements. Nous sommes venus armés et nous sommes prêts à venir f… la m… ici. Nsilou est qui dans ce pays ?»*

La tournure de ces événements a débordé le cadre des revendications, devenant une affaire politique. C'est-à-dire ethnique !

Si le cabinet du ministre d'Etat se refuse à tout commentaire dans cette affaire, et si dans l'entourage de son parti, le RC, on répète une consigne de *«No comment»*, il ne fait pas de doute que cet incident tombe à un moment délicat de la vie politique nationale. Le Président Denis Sassou Nguesso vient de mettre fin à l'incertitude en annonçant que les élections présidentielles auront lieu le 21 mars prochain. Pendant des semaines et jusqu'à la conciliation politique de novembre dernier à Madingou, la classe politique se perdait en conjectures. Ce n'est pas le moment de craquer des allumettes.

Les veilles d'élections ont toujours été mouvementées du 29 décembre, menés par des assaillants prétendument venus armés de Kanga Mbanzi à Talangaï sont de mauvais signes. Surtout pour une affaire qui n'a épargné ni majorité, ni opposition mais qui a gagné en visibilité. Le dossier est en effet inscrit au budget ce dont certains des protestataires du 29 décembre sont venus remercier le ministre par la suite.

La Commission mise en place a d'ailleurs eu le mérite d'apporter un peu de clarté dans ce mécanisme. Elle a permis que le dossier soit inscrit au budget, et ne fasse plus l'objet de tractations manipulatrices, ni ne subisse l'influence des seuls puissants.

A.S.M.

ARMEE

Un nouveau grade d'adjudant-major en création; l'exercice du culte reconnu

Initié par le Gouvernement, un projet de loi traitant des droits et devoirs du militaire, ainsi que du déroulement de sa carrière est en cours d'étude. Des innovations y sont apportées en ce qui concerne les exercices des droits civils et politiques, la prise en charge des risques professionnels militaires, la hiérarchie militaire et la préparation du retour à la vie civile par l'institution d'un congé de reconversion d'un an.

Charles Richard Mondjo

«Ce texte est une réforme engagée sur la base des insuffisances constatées dans l'ancien texte et des exigences d'adaptation aux évolutions», a expliqué le ministre de la Défense, Charles Richard Mondjo. *«Il a vocation à remplacer l'ordonnance n°4-2001 du 5 février 2001».*

Le projet loi innove sur l'exercice du culte au sein des armées et l'exercice des droits politiques par le militaire. Il restreint l'exercice par le militaire des droits politiques notamment le droit de se porter candidat à une élection politique. *«Cette restriction vise à mieux protéger la vie des armées contre tout activisme politique préjudiciable à l'exécution du service, à la discipline et à la cohésion au sein des armées»,* a expliqué le ministre.

L'exercice du culte au sein des armées, qui est actuellement pratiqué par *«simple tolérance, sera désormais, légalement encadré»*, précise le texte, qui en son article 13, alinéa 2, pose le principe de l'octroi d'une indemnité réparatrice du préjudice personnel subi au militaire blessé en opérations ou aux ayants-droit du militaire décédé en opération. Cette indemnité n'exclue pas la rente d'invalidité et les prestations sociales en vigueur. *«Avec cette disposition, nos hommes bénéficieront du même régime de protection qu'en opérations extérieures développées sous mandat de la CEEAC, de l'UA, ou des Nations-Unies»*, a indiqué le ministre.

Le texte crée dans la hiérarchie militaire des grades, le nouveau grade d'adjudant major ou major entre la catégorie de sous-officiers et celle d'officiers subalternes, *«afin de réduire la pression des personnels sous-officiers supérieurs sur les passerelles de franchissement vers la catégorie supérieure d'officiers subalternes».*

La création de ce grade n'a pas vocation à supplanter ou supprimer le système de franchissement qui n'est ouvert qu'à certains sous-officiers du grade d'adjudant-chef remplissant certaines conditions réglementaires liées à l'âge limite, au temps de service et à la durée au grade.

«En tenant compte de ces critères, notamment de l'âge limite, plusieurs adjudants-chefs se trouvent inéligibles à ce concours et grossissent l'effectif de plus en plus élevé de ces sous-officiers. Avec la création de ce grade d'adjudant-chef major ou major, l'enjeu est de réduire la pression des personnels sur cette passerelle et de donner aux personnels ne pouvant plus accéder à la catégorie d'officiers, une continuité de carrière», a fait savoir Charles Richard Mondjo.

Pour ce qui est du retour à la vie civile, le texte institue un congé de reconversion au profit du militaire, afin de lui permettre de préparer ce retour, soit à l'issue de sa période d'engagement, soit avant sa mise en retraite. Ce congé est ouvert par un texte au militaire ayant accompli au moins 40 ans de service militaire effectif et lui donne le droit de suivre une formation ou un stage destiné à le préparer à l'exercice d'une profession civile.

Sur l'interdiction des formations syndicales prévue par l'article 7 et la structure qui serait la voie de recours, en vue de la défense des intérêts des militaires lésés, le ministre a fait savoir que le règlement de discipline générale garantit et organise, à l'article 65, le droit de recours de tout militaire ou gendarme qui estime avoir à se plaindre d'une mesure ou d'une décision administrative le concernant, de quelque nature qu'elle soit. Le recours se fait impérativement par voie hiérarchique. Le militaire ou le gendarme doit l'épuiser avant d'envisager un recours devant toute autorité extérieure au ministre de la Défense nationale ou devant les tribunaux», a indiqué Charles Richard Mondjo.

Ce droit de recours, a dit le ministre, ne s'exerce pas de façon collective, *«ni au moyen de manifestations, ni au moyen de pétition».*

A noter que l'article 6 du texte interdit aux militaires d'exercer à titre professionnel une activité lucrative, à l'exception des activités agropastorales et halieutiques.

KAUD

FINANCES

Le budget 2021 marqué par les incertitudes de la crise sanitaire

Réunies en séances plénières de leur 10ème session ordinaire budgétaire, les 18 et 21 décembre dernier au Palais des congrès, les deux Chambres du Parlement ont adopté à l'unanimité le projet de budget de l'Etat exercice 2021, évalué en recettes à 1.873.957.000.000 de F.CFA et en dépenses à 1.640.250.000.000 de F.CFA . C'est le ministre délégué au budget, Ludovic Ngatsé, qui a défendu le projet.

Palais des congrès.

Le budget de l'Etat exercice 2021 a été élaboré dans un contexte de fortes incertitudes, marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et la persistance de la crise économique que traverse le Congo.

Il découle de ce budget que les estimations de la reprise économique attendues en 2021 sont tout aussi incertaines, avec des résultats qui dépendraient largement de la durée de la pandémie et de l'efficacité des mesures adoptées.

Les prévisions pour l'année 2021 reposent sur l'hypothèse de l'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19; l'augmentation progressive des cours du baril de pétrole et les retombées d'un assouplissement durable de la politique économique au niveau mondial; l'effet des externalités positives du plan communautaire de relance économique adopté par la BEAC et des différentes mesures de soutien de la croissance du Gouvernement.

Ainsi, en 2021, il est prévu une croissance économique de 0,5%, nonobstant la reprise de la croissance dans le secteur pétrolier estimée à 5,7% contre -2,9% en 2020. Dans le même temps, l'activité économique du secteur non pétrolier fortement touché par la pandémie de coronavirus, demeure mitigée passant de -8% en 2020 à -1,5 % en 2021.

Pour 2021, le budget de l'Etat est arrêté en recettes à 1.873.957.000.000 de F.CFA et en dépenses à 1.640.250.000.000 de F.CFA. Le niveau prévisionnel de l'exécution budgétaire est établi à 233.702.000.000 de F.CFA et permettra de résorber le déficit en ressources de trésorerie.

Les hypothèses relatives au secteur pétrolier se déclinent comme suit: production (125,7 millions de barils); prix du baril du brut (46 dollars); décote appliquée au pétrole congolais (1 dollar); prix de brut congolais (45 dollars); taux de change (1 dollar=550 F.CFA).

De ce qui précède, le budget de l'Etat se décline ainsi qu'il suit: ressources budgétaires projetées à 1846 milliards 109 millions de F.CFA, contre 1525 milliards 297 millions de F.CFA au budget 2020 réajusté.

Recettes fiscales de 686 milliards 300 millions de F.CFA dont: impôts en taxes intérieures (576 milliards 330 millions de F.CFA); droits de douanes (100 milliards de F.CFA); des dons, legs et fonds de concours de 45 milliards de F.CFA; des cotisations sociales reconduites (53 milliards 430 millions de F.CFA).

Les autres recettes sont de 1061 milliards 288 millions de F.CFA dont: redevance forestière (3 milliards 700 millions de F.CFA); recettes pétrolière (1027 milliards 109 millions de FCFA); recettes minières (500 millions de F.CFA); dividendes (3 milliards de F.CFA); droits et frais administratifs (27 milliards de FCFA).

Les dépenses budgétaires quant à elles, sont projetées à 1630 milliards 907 millions de F.CFA, contre 1630 milliards dans le budget réajusté de 2020. Elles se composent, entre autres, des charges financières de la dette (105 milliards 800 millions de F.CFA); personnel (382 milliards de F.CFA); biens et services (173 milliards 270millions de F.CFA); transferts (472 milliards 280 millions de F.CFA); investissement (315 milliards de F.CFA); autres dépenses (charges communes: 61 milliards de F.CFA); budgets annexe (6 milliards 533 de F.CFA); comptes spéciaux du Trésor (100 milliards de F.CFA).

Le projet de loi 2021 prévoit un excédent budgétaire de 230.202.000.000 de F.CFA. Les ressources de trésorerie sont prévues à 129 milliards de F.CFA. Les charges de trésorerie à 789 milliards 200 millions de F.CFA.

Il résulte un déficit de financement et de trésorerie de 660.100.000.000 de F.CFA, qui sera résorbé en partie par la solde budgétaire à hauteur de 230.202.000.000 de F.CFA.

En somme, il subsiste un gap de financement d'environ 430 milliards de F.CFA. Les dépenses budgétaires sont supérieures aux dépenses pour un montant de 229. 392.000.000 de F.CFA destiné à financer une partie du déficit de trésorerie de 660.100.000.000 de F.CFA.

Cyr Armel YABBAT-NGO

OPPOSITION

Clément Miérassa porté à la tête de la Fédération de l'opposition

La première session extraordinaire du conseil de la Fédération de l'opposition congolaise s'est tenue lundi 21 décembre dernier, à Brazzaville. En l'absence de la présidente, les travaux ont été conduits par Michel Mampouya et Albert Makita Mbama, premier et deuxième vice-présidents de la Fédération. *«Tenant compte du fait que le FROCAD a procédé à la mise en place d'un nouveau bureau, le conseil fédéral a pris acte de l'élévation de monsieur Clément Miérassa à la tête de cette plateforme, qui de ce fait, devient président de la Fédération de l'opposition congolaise pour achever le mandat dévolu au FROCAD»*, indique le communiqué de presse.

Clément Miérassa

Le communiqué rappelle que le 1er décembre 2020, les plateformes composant la fédération de l'opposition congolaise avaient lancé un appel à la présidente en vue de la tenue, le 7 décembre 2020, d'une session extraordinaire du conseil fédéral. En réaction, celle-ci a invité les coordonnateurs des trois plateformes, le 10 décembre 2020, à sa résidence où, sous sa présidence et de manière consensuelle, ils ont décidé de reporter la session à la date du 21 décembre 2020. C'est justement en application de cette résolution consensuelle que s'est tenue la première session extraordinaire du conseil de la fédération, avec un seul point à l'ordre du jour: analyser la situation politique née de la controverse relative à la concertation politique de Madingou.

Après des échanges contradictoires et fructueux, le conseil fédéral a relevé: La concertation politique de Madingou, comme les précédentes, a été un échec pour n'avoir pas atteint les promesses tant «vantées»; La participation sans mandat de la présidente de la Fédération de l'opposition congolaise, constitue un acte de démission de fait de plus comme en témoigne ce qui suit: refus de convoquer tous les deux mois, ce depuis trois ans, les sessions ordinaires du conseil fédéral tel que prévu dans les textes fondamentaux; trahison de sa parole publique par laquelle elle rejetait la participation à la concertation de Madingou (cf. Interview sur RFI le 26 octobre 2020 et la déclaration de la fédération de l'opposition congolaise du 27 octobre 2020).

Le communiqué de presse relève qu'en considération de cela, le conseil fédéral a décidé de retirer sa confiance à Mme Claudine Munari en sa qualité de présidente de la Fédération de l'opposition congolaise. Tenant compte du fait que le FROCAD a procédé à la mise en place d'un nouveau bureau, le conseil fédéral a pris acte de l'élévation de monsieur Clément Miérassa à la tête de cette plateforme, qui de ce fait devient président de la Fédération de l'opposition congolaise pour achever le mandat dévolu au FROCAD.

Le conseil fédéral a recommandé au nouveau président élu et aux vice-présidents de la Fédération la convocation sans délai de la première session ordinaire du conseil fédéral, prélude à la tenue courant janvier 2021 de la troisième convention de la Fédération de l'opposition congolaise.

Pascal Azad DOKO

Coup d'oeil en biais

Les déçus des cinq ans de Gouvernement Mouamba

Clément Mouamba à l'heure des comptes. Commentant une publication d'un confrère sur les cinq années du Premier ministre à la tête du Gouvernement, un internaute se dit «plus que déçu». Pour lui, ce sont *«cinq ans de coupure d'électricité, de manque d'eau, de pensions impayées, de manque de système sanitaire décent, de pauvreté, de manque d'entreprises, de chômage, de faim, etc.»*. Pour un autre: *«Les étudiants ne trouvent pas de boulot, les prix ne cessent d'augmenter, on ne compte plus les coupures d'électricité et les promesses non tenues, les difficultés de transport et les embouteillages nous pourrissent la vie. Il est où, le Chemin d'avenir?»*

Transformateur brûlé réparé en urgence à Talangaï

Un transformateur de la société Energie électrique du Congo (E2C) a pris feu le jour de l'an au croisement de la rue Lobi avec l'avenue Jean-Dominique Okemba, à Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. Les flammes ont endommagé une bonne partie du transformateur et embrasé deux habitations voisines. Les techniciens d'E2C l'ont réparé vingt-quatre heures à peine après l'incendie. Et pour cause, c'est le quartier de Jean-Dominique Okemba, conseiller spécial du Chef de l'Etat. Raison pour laquelle le transformateur qui a brûlé a été immédiatement réparé. Or, ailleurs, E2C attend parfois des mois…

Suicide par pendaison à Pointe-Noire

Grâce, un jeune homme de 24 ans, a mis fin à ses jours en se pendant à l'aide d'un pagne, dans la nuit du mardi 29 au mercredi 30 décembre à son domicile de Mpaka, un quartier de Tié-Tié, le troisième arrondissement de Pointe-Noire. Son corps a été découvert à 4h du matin par sa femme, qui s'apprêtait à se rendre à son commerce. On se perd en conjectures: selon le voisinage, la relation tendue avec sa femme aurait incité l'infortuné à se suicider. La pauvre dame a failli être lynchée, n'eût été l'intervention de la Police qui l'a extirpée de la foule en colère.

Fin d'un tabou ?

Depuis qu'il a quitté le Gouvernement, l'ancien ministre et *«père»* des Zones économiques spéciales, Alain Akouala-Atipault, a un franc-parler qui se note. Invité à une émission sur Vox-TV, il a donné son avis sur la question des *«prisonniers politiques»* (entendez Jean-Marie Michel Mokoko et Okombi Salissa). *«J'ai ma liberté de ton»*, a-t-il d'abord précisé, et révélé avoir *«demandé au Président de la République de les libérer»*. Certes, il ne s'exprimait pas en tant que membre de la Majorité présidentielle. Il n'empêche : jamais la question de l'éventuelle *«libération»* de Jean-Marie Michel Mokoko et d'André Okombi Salissa n'avait été évoquée de manière si directe par un acteur important du pouvoir, qui plus est par un ex-ministre dont le soutien n'a jamais fait défaut au Président Denis Sassou-Nguesso.

Des associations pour battre campagne

Certains partis politiques ont trouvé leur créneau : faire la campagne aussi à travers des associations de jeunes ou autres organisations pourtant apolitiques. Ainsi voit-on naître ces derniers temps une multitude d'associations *«de ceci ou de cela»* ou pour *«le soutien à la candidature»* de tel ou de tel autre *«champion»*.

Qui écumeraient les bus à Mfilou-Ngamaba ?

Les chauffeurs et contrôleurs des bus de transport en commun desservant Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville, se plaignent des interpellations d'hommes en civil, surtout la nuit. En cas de dépassement de passagers, ces gens prennent place à bord eux-aussi et, arrivés au terminus de la mairie, ils conduisent l'équipage quelque part et l'obligent à tâter le porte-monnaie. Cette taxe ne laisse pas de traces, bien au contraire. Le magot en poche, ces percepteurs «new-look» repartent aux arrêts de bus. Les chauffeurs se disent victimes de rackets récurrents.

Les vandales du confinement seront jugés

Malgré le couvre-feu le jour du réveillon de la Saint-Sylvestre, l'ambiance a été débordante dans plusieurs quartiers de Brazzaville au-delà de minuit, donc au moment du passage de l'année 2020 à l'année 2021. Certains Brazzavillois avaient décidé de sortir dans la rue. Des monômes se sont formés. Mais parce qu'ils vandalisaient des bacs à ordures et des kiosques sur la voie publique, une quarantaine de jeunes inciviques ont été appréhendés par la Force publique chargée de veiller au mot d'ordre de confinement à domicile, dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Ils devraient être déférés devant le Procureur de la République. *«Ces vandales seront jugés et doivent subir la rigueur de la loi»*, a déclaré une autorité policière

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

FINANCES

Evaluer l'état de mise en œuvre des projets pour une bonne sécurisation des informations

Sous la supervision de Calixte Nganongo, ministre des Finances et du budget, le ministère dont il a la charge a tenu mardi 29 décembre 2020 la 14e réunion du comité de pilotage de la réforme du système d'information des régies financières. Il s'est agi d'évaluer l'état de mise en œuvre des projets à travers le Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP), le e-taxe et le Numéro d'identification unique (NIU). Ludovic Ngatsé, ministre délégué était présent ainsi que le directeur de cabinet, les conseillers et des directeurs généraux.

Ludovic Ngatsé et Calixte Nganongo

«Nous tenons aujourd'hui le comité de pilotage de nos réformes. Nous félicitons les dernières interventions de 2020. C'est l'occasion de faire le bilan de notre action et surtout d'évaluer la situation après le financement en 2020 de plusieurs projets et de se préparer à 2021 avec le passage des programmes comme le stipulent nos engagements communautaires» a déclaré le ministre Calixte Nganongo à l'ouverture des travaux.

Guy Noël Londongo, directeur des systèmes d'information a indiqué que, le premier projet a concerné le SIGFIP, lancé en août 2020. Le budget de l'Etat est exécuté sur ce système. Il a été question de faire le point sur l'utilisation de cette application. Tout se passe bien, malgré quelques difficultés *«que nous sommes en train de résoudre au fur et à mesure»*, a-t-il dit.

Vue de l'assistance

S'agissant du deuxième projet, le e-taxe, le système de modernisation de gestion des impôts. Ce projet a été lancé en juillet 2020. Toutes les grandes structures des impôts travaillent sur ce système. *«Nous sommes passés de 3 impôts au lancement, à 16 impôts à fin 2020. Nous comptons finaliser l'implémentation de ce système en début 2021»*, a promis le directeur des systèmes d'information.

Le dernier projet à examiner était le projet de Numéro d'identification unique (NIU). C'est une amélioration de l'ancien système, avec les empreintes biométriques. Lancé en août 2020, ce projet a commencé les opérations d'enrôlement des contribuables. Le comité de pilotage a pris acte de son état d'avancement pour sécuriser les systèmes d'informations.

Soulignant quelques faiblesses, Guy Noël Londongo a affirmé: *«nous sommes engagés à les corriger pour rendre ce système parfait, surtout au niveau du SIGFIP qui est un nouveau cadre conceptuel de gestion budgétaire selon les normes de la CEMAC. C'est nouveau pour tout le monde; nous devons faire des efforts, notamment dans la formation des utilisateurs et surtout dans l'amélioration des techniques d'application pour qu'il donne satisfaction».*

En 2021, la direction du système d'information est appelée à lancer le budget en mode programme au premier janvier 2022. 2021 va être l'année durant laquelle *«nous allons nous préparer à ce passage. C'était bien de lancer le SGFIP pour qu'en 2021 nous peaufinions notre stratégie pour le passage en 2022. Au niveau du e-taxe, il s'agit d'intégrer tous les impôts pour que toutes les chambres d'impôt puissent travailler dans le même système et surtout avec l'innovation de la déclaration et le payement en ligne qui vont être généralisés aux impôts. Quant au NIU, il est question qu'avant le 30 juin, tous les contribuables aient le nouveau NIU. Jusqu'au 30 mars 2021, la délivrance de la carte est gratuite»*, a précisé Guy Noël Londongo.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Quelles leçons tirer des fêtes de Noël et de Nouvel an après la décision prise par le Gouvernement de rester chez soi?

J.M (Moungali, Brazzaville)

ACTION HUMANITAIRE

Une mission d'assistance pour soulager les populations victimes des inondations

Depuis juillet 2020, des pluies diluviennes et récurrentes ont occasionné de graves inondations dans certaines localités des départements situés tout le long du fleuve Congo et de ses affluents (Oubangui, Likouala aux herbes, Sangha, Likouala Mossaka, Kouyou). La Likouala, la Sangha, la Cuvette et les Plateaux ont été touchés.

C'est pourquoi, mardi 22 décembre 2020, Mme Antoinette Dinga Dzondo, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire a donné un point de presse à son cabinet pour fixer les populations sur les modalités arrêtées par le Gouvernement pour la mise en route le samedi 26 décembre d'un convoi humanitaire à destination des départements touchés dans la partie septentrionale. Selon les données recueillis auprès des autorités locales et des services déconcentrés, 180.000 personnes sont sinistrées ou affectées directement par cette catastrophe naturelle, soit 36.000 ménages de plus que l'année 2019 où ils étaient à 170.000 personnes. Des dégâts humains et matériels importants, notamment la destruction des habitations, l'inondation et l'effondrement des infrastructures publiques sociales de base, la destruction des moyens de subsistance des populations, la recrudescence de certaines maladies hydriques et du paludisme. Depuis le 2 novembre, le Gouvernement a pris les devants en déclarant l'état d'urgence humanitaire dans ces départements. La situation humanitaire demeure préoccupante et nécessite la mobilisation de ressources adéquates pour la prise en charge des milliers des personnes touchées. Ainsi, avec l'appui des partenaires, le Gouvernement a pu mobiliser des ressources financières pour déployer des convois humanitaires par voie fluviale et terrestre (bateau et

Antoinette Dinga Dzondo

véhicules) dans les localités touchées. Cette assistance est composée essentiellement de vivres (riz, huile sardines); des non vivres (draps, nattes, cartons de savon, intrants de pêche); kits communautaires (matériel de reconstruction, tôles, pointes, fers, fils d'attache et étanchéité); des médicaments de première nécessité, des produits d'entretien et d'assainissement destinés aux centres de santé, ainsi que des fournitures scolaires pour les élèves.

De même, les localités de Mayama dans le département du Pool et Boundji dans le département de la Cuvette récemment frappées par des vents violents, bénéficieront également de cette assistance. Sans oublier les villes de Brazzaville et Pointe-Noire où le versement de la caution locative aux populations sinistrées va se poursuivre.

En dépit de la situation économique difficile, le Gouvernement s'emploie à soulager les attentes des populations. Ainsi, dans le cadre du relèvement visant à construire et à renforcer la résilience des communautés touchées par les diverses catastrophes, le ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire opte pour des solutions durables, notamment la reconstruction et la réhabilitation des abris durables.

Pascal BIOZI KIMINOU

COOPÉRATION CONGO-PNUD

Sauter le passé récent pour projeter l'avenir proche

Le ministère du Plan et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont tenu à Brazzaville le 15 décembre 2020, une réunion du comité de pilotage du cadre de coopération pour faire le bilan de la première année de mise en œuvre. Les travaux ont été ouverts par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, en présence de Chris Mburu, coordonnateur résident du système des Nations Unies au Congo et Maleye Diop, représentant résident du PNUD au Congo. La cérémonie de clôture a été présidée par Dev-Ray Nkounkou, conseiller au plan et au développement.

Le cadre de partenariat liant le Gouvernement, le Système des Nations Unies et le PNUD a été préparé de façon participative et approuvé par le conseil d'administration du programme des Nations Unies pour le développement en 2019, couvrant la période 2020-2024. Il est évalué à un montant de 17 milliards de francs CFA. Ce programme est aligné aux priorités déclinées dans le Plan national de développement (PND) 2018-2022. Le PNUD s'est engagé auprès du Gouvernement à contribuer au développement national intégré sur la base de la mise en œuvre des deux piliers interdépendants qui traitent les défis liés à la gouvernance et la consolidation de la paix pour le premier pilier, et la diversification économique durable, à la résilience des institutions et des communautés vulnérables au changement climatique, ainsi qu'aux éventuelles crises pour le dernier pilier.

Mme Ebouka-Babackas

Malheureusement, la première année a été perturbée par la pandémie de la COVID 19, mettant en cause les plans et les priorités prévues. C'est ainsi qu'il s'est avéré nécessaire de faire le bilan de la première année pour se conformer aux exigences de la programmation édictée par le Gouvernement pour améliorer la coordination et le suivi du cadre de coopération. La réunion du comité de pilotage a permis d'apprécier les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats et faire la projection des perspectives pour 2021. Les participants ont identifié les principaux goulots d'étranglement qui ont impacté la mise en œuvre. Ils ont renforcé la concertation avec les autres partenaires tout en assurant une appropriation nationale.

A l'ouverture des travaux, Maleye Diop a souligné que les efforts fournis, laissent *«apparaître»* des perspectives encourageantes, *«même si nous convenons que nous devons redoubler d'efforts si nous voulons accélérer les progrès pour l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) à l'horizon 2030».*

Pour sa part, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas a rappelé: *«Selon l'orientation du Président de la République, une bonne gouvernance et une diversification de l'économie, en progrès, demeurent des choix indiscutables en toute occurrence économique, sociale ou sanitaire. C'est pourquoi, nous allons de l'avant dans la mise en œuvre du programme».*

Clôturant les travaux, Dev-Ray Nkounkou a rassuré que le cadre de coopération avec le PNUD rentre bien dans les priorités du PND. *«Dans la vision et dans les perspectives, il est prévu une revue à mi-parcours pour prendre en compte toutes les activités et les efforts réalisés avec les partenaires pour une meilleure projection, afin de définir une meilleure orientation»*, a-t-il dit.

Ph. B.

FORETS

Pour une stratégie de suivi des recommandations et des rapports

La société civile s'est engagée à lutter contre l'exploitation illégale des forêts en formulant une stratégie pour le suivi des recommandations non encore prises compte contenues dans les rapports de l'OIF (Observation indépendante des forêts)-FLEGT (Application des législations forestières, gouvernance et commerce). C'est un mécanisme qui renforce le dispositif de contrôle des activités d'exploitation forestière. A ce titre, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), en partenariat avec l'organisation Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), a organisé une réunion d'analyse de la mise en œuvre des recommandations proposées par l'OIF-FLEGT dans ses rapports, en vue de renforcer le plaidoyer et aboutir à l'amélioration de la gouvernance forestière.

Les organisateurs et les participants

La rencontre a eu lieu au siège de l'Observatoire indépendante des forêts, à Brazzaville, samedi 19 décembre 2020. Les travaux ont été ouverts par Trésor Kendet Nzila, directeur exécutif de l'OCDH, en présence de Christian Mouzéo, coordonnateur national de la RPDH et Alfred Nkodia, coordonnateur de l'Observation indépendante des forêts-FLEGT, à travers l'organisation le Cercle d'appui à la gestion durable des forêts (CAGDF). Cette réunion a regroupé des participants venus du cadre de concertation des organisations de la société civile CACO REDD et des autres organisations. Pour approfondir leur analyse, les participants ont suivi successivement trois exposés portant sur *«les rapports publiés par le CAGDF»*, **«la mise en œuvre des recommandations du projet FGMC (programme forêt, gouvernance, marché et climats)»** notamment et *«les mécanismes de plainte prévus dans le cadre de l'APV, de la REDD+ et le CAJAC (Centre d'assistance juridique et d'aide aux communautés)»*. Ces conférences ont été respectivement développées par Alfred Nkodia de CAGDF, Mme Nina Kiyindou Yombo de l'OCDH et Christian Mouzéo du RPDH.

Les participants ont formulé des recommandations à l'endroit des pouvoirs publics: prendre des mesures correctives en rapport avec les recommandations formulées dans les rapports de l'OIF-FLEGT; mettre en place un mécanisme formel pour la participation des communautés locales et des populations autochtones; impliquer les communautés locales et les populations autochtones dans les processus en cours sur la gouvernance des ressources forestières et prendre en ligne de compte l'avis des communautés locales. Une recommandation a aussi été adressée aux organisations de la société civile, pour qu'elles prennent le relai des recommandations formulées par les rapports de l'OI-FLEGT dans les actions de plaidoyer.

Philippe BANZ

CENTRAFRIQUE

Faustin Archange Touadéra réélu dès le premier tour

Avec 53,92% de voix, le Président sortant Faustin Archange Touadéra a été réélu dès le premier de l'élection présidentielle tenue le 27 décembre 2020 en Centrafrique sur fond de tensions. Selon les résultats provisoires proclamés le 4 janvier par l'Agence nationale des élections (ANE), il devance largement ses principaux challengers: Anicet Georges Dologuélé, deuxième avec 21,01% et Martin Ziguélé, troisième avec 7,46%. Jean Charles Bokassa, fils de l'ancien empereur Jean Bédel Bokassa, qui s'était retiré de la course, est sorti huitième, avec 1,39%. Les résultats définitifs seront proclamés le 19 janvier prochain, après l'examen de tous les recours.

Faustin Archange Touadéra

Les centaines de supporters présents devant le siège de Faustin-Archange Touadéra ont écouté l'annonce des résultats retransmise en direct par de grands haut-parleurs dans un silence tendu. À l'annonce de sa victoire, ils ont exulté et chanté dans un concert de klaxons.

L'hymne de campagne *«Touadéra doit rester»* a été entonné et de grandes banderoles à l'effigie du Président ont été affichés. *«Je suis contente parce que je suis Centrafricaine. Nous voulons la paix dans ce pays et le Président Touadéra est l'homme de la paix»*, déclare une partisane de du Président réélu.

Le directeur national de campagne de Faustin-Archange Touadéra, Simplice Mathieu Sarandji, s'est dit «très heureux» de voir son candidat élu *«brillamment»*. *«Aujourd'hui, le peuple centrafricain a compris qu'il ne fallait pas changer une équipe qui gagne».*

Mais l'opposition annonce d'ores et déjà qu'elle contestera ces résultats. Elle dénonce entre autres des *«fraudes massives»*, un manque de *«transparence»* et le fait que *«de nombreux Centrafricains»* n'ont pas pu se rendre aux urnes. Les résultats proclamés lundi ne portent en effet que sur la moitié des bureaux de vote du pays.

L'ANE, organe en charge des élections, indique un chiffre de 76,31% de participation. Mais ce pourcentage est uniquement calculé sur la base de 910 000 électeurs inscrits, soit la moitié environ de 1,8 million d'électeurs inscrits sur les listes électorales.

A rappeler que les élections se sont tenues dans un contexte marqué par l'insécurité dans une bonne partie du pays, suite à la naissance d'une nouvelle coalition de rebelles avant le scrutin.

Les autorités centrafricaines accusent l'ancien président François Bozizé d'en être l'instigateur, lui dont la candidature pour cette présidentielle avait été retoquée par la Cour constitutionnelle. Lundi 4 janvier 2021, le parquet de Bangui a même annoncé l'ouverture d'une enquête contre lui. La nuit précédant l'élection, François Bozizé a publiquement apporté son soutien aux rebelles, mais son parti nie qu'il en soit à la tête.

Gaule D'AMBERT

NIGER

Le second tour de la présidentielle opposera Mohamed Bazoum à Mahamane Ousmane

Une première dans ce pays ouest-africain depuis son accession à la souveraineté nationale! Mohamed Bazoum, candidat du parti au pouvoir et dauphin du Président sortant Mahamadou Issoufou, et Mahamane Ousmane se sont démarqués des autres candidats au premier tour de l'élection présidentielle du dimanche 27 décembre 2020. La Commission électorale a annoncé samedi 2 janvier 2021 qu'ils ont respectivement remporté 39% et 16% de voix.

Mohamed Bazoum et Mahamane Ousmane

La bonne marche de la démocratie nigérienne est souvent brouillée par la barbarie djihadiste. Deux attaques ont été menées dans deux villages du département de Ouallam dans l'Ouest du pays, dans la zone des *«trois frontières»,* proche du Mali et du Burkina Faso. Ces récentes attaques ont fait au moins 100 victimes. Selon le maire de la commune de Tondikiwindi, qui administre les villages les ayant subies, il y aurait pour l'instant 70 morts à Tchombangou et 30 à Zaroumdareye, des chiffres également reconnus par le Gouverneur de la région. Trois jours de deuil national ont été décrétés.

Si Mahamane Ousmane, économiste, est ancien Président élu démocratiquement en 1993 et âgé de 70 ans, Mohamed Bazoum lui, est philosophe et âgé de 60 ans. Il bénéficiait de l'aura du Président sortant Mahamadou Issoufou, qui n'a pas voulu briguer le troisième mandat comme que lui interdisait la Constitution c'était le cas chez ses pairs Alassane Ouattara de Côte d'Ivoire et Alpha Condé de Guinée Conakry. Tous deux sont natifs de Zinder à l'Est du pays. Pour la première fois dans l'histoire du pays, deux fils du même terroir se disputent le fauteuil présidentiel.

Mahamane Ousmane est une vieille figure de la politique nigérienne. Il garde une assise électorale importante dans sa ville natale de Zinder. Fragilisé politiquement par une cohabitation, il est destitué du pouvoir en 1999 par le colonel Ibrahim Baré Maïnassara, qui sera, lui, assassiné par son garde du corps, le commandant Daouda Wanké. Faiseur des rois, son soutien politique a permis à Mamadou Tandja de remporter la présidentielle de 1999. C'est la sixième fois que Mahamane Ousmane brigue la présidentielle.

Mohamed Bazoum, pour sa part, est le plus proche collaborateur du Président Mahamadou Issoufou depuis plus de 30 ans. Il est de toutes les décisions du parti (PNDS) au pouvoir qu'ils ont créé en 1991. A son actif, une vingtaine d'années de vie d'opposant, cinq fois député et plusieurs fois ministre. Il a construit sa carrière politique avec méthode. Les différents postes occupés dans le Gouvernement lui ont donné d'avoir la haute main sur l'administration publique et de se construire un solide réseau à l'extérieur. Il est aujourd'hui une figure incontournable de la décennie Issoufou, son mentor.

Le deuxième tour de la présidentielle interviendra le 21 février prochain, pour départager les deux candidats.

G.D'A. et APM.

RD CONGO

Voir les véritables assassins du Président Kabila devant la justice

Déjà 20 ans, presque jour pour jour, que les assassins présumés clament leur innocence... En RD Congo, les 23 personnes qui sont encore en prison à la suite de l'assassinat de l'ancien Président Laurent-Désiré Kabila ont été graciées jeudi dernier par le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo et devaient être libérées cette semaine. Pour l'avocat Jean-Claude Katende, le Président national de l'Association africaine des droits de l'homme (ASADHO), c'est l'aboutissement d'une longue bataille judiciaire. C'est aussi le début d'un nouveau combat pour la vérité. Les filles et fils de la RD Congo veulent quant à eux voir les véritables assassins du Président Kabila devant la justice.

BURUNDI

L'ancien Président Pierre Buyoya inhumé à Bamako, au Mali

Décédé le 17 décembre 2020 en France des suites de la COVID-19, à l'âge de 71 ans, l'ancien Président burundais Pierre Buyoya a été inhumé le 30 décembre au cimetière chrétien de Bamako Coura, au Mali. Plusieurs personnalités lui ont rendu hommage en la cathédrale de la ville où était exposé son cercueil. Notamment, des diplomates africains et occidentaux, les autorités maliennes (dont le ministre de l'Extérieur Alhamadou Ag Ilyene) son épouse entourée de ses enfants. L'ancien chef d'Etat a également occupé la fonction de Haut représentant de l'Union africaine au Mali et au Sahel de 2012 à novembre 2020.

Pierre Buyoya

Au Mali, Pierre Buyoya se sentait chez lui. *«Nous l'avons vu depuis le début de la crise mettre toutes ses connaissances pédagogiques, son expérience au service du Mali pour la sauvegarde de son intégrité territoriale, pour la réconciliation de ses fils, pour sa sécurisation et puis le retour du Mali devant la scène internationale»*. Reconnaissants à son pays d'accueil, ses proches ont aussi rappelé l'attachement de Pierre Buyoya au Burundi. Son fils Olivier a témoigné: *«Comme tout Africain, notre souhait c'est un jour d'être enterré sur la terre de ses ancêtres. Et je crois savoir que c'était aussi son souhait. Cela n'a pas été possible, mais nous ne perdons pas espoir qu'un jour, cela le soit».*

Pierre Buyoya fut Président du Burundi de 1987 à 1993, puis de 1996 à 2003. Il a été hospitalisé le 9 décembre dans un hôpital de Bamako, au Mali, où il avait été placé sous respirateur. Il a été évacué à Paris. Il est décédé dans l'ambulance qui l'amenait dans un hôpital parisien pour des soins. En octobre 2020, il avait été condamné à la prison à perpétuité dans son pays pour l'assassinat en 1993 de son prédécesseur Melchior Ndadaye. L'ancien Président Buyoya avait dénoncé *«un procès politique mené de manière scandaleuse»* et avait démissionné fin novembre 2020 de son rôle d'envoyé spécial de l'UA pour *«laver son honneur».*

Issu d'un milieu modeste, Pierre Buyoya a d'abord fait carrière dans l'armée avant de devenir Président à la suite d'un coup d'Etat contre Jean-Baptiste Bagaza, sur fond de grogne dans l'armée. Pendant son premier mandat, il s'emploie à ouvrir l'espace démocratique au Burundi, un processus qui débouche en 1993 sur l'élection à la tête du pays de Melchior Ndadaye, premier Président démocratiquement élu du Burundi, et hutu. Le Président Buyoya revient au pouvoir en 1996, encore à la faveur d'un coup d'Etat, alors que le Burundi est plongé dans une guerre civile meurtrière. Il signe en 2000, les Accords d'Arusha qui visent à mettre un terme à la guerre civile, qui a fait 300.000 morts entre 1993 et 2006. Il quitte le pouvoir en 2003 conformément à ces accords.

Alain-Patrick MASSAMBA

RD CONGO

La rentrée scolaire annulée en raison de la pandémie de coronavirus

Ce mardi 5 janvier, les élèves devaient reprendre le chemin de l'école après plus de deux semaines de congé. Cela ne sera pas le cas. Après une réunion entre le ministère de l'Enseignement primaire secondaire et technique et l'équipe de la riposte au coronavirus, il a été décidé de reporter à une date ultérieure la reprise des cours.

L'évolution de la pandémie inquiète, particulièrement à Kinshasa. Plus de 14 000 cas sur les 18 000 rapportés par les autorités sanitaires depuis mars 2020 viennent de la capitale. Le docteur Benoît Kebela, membre du secrétariat technique de la riposte contre le coronavirus, estime que la situation est davantage préoccupante. *«Les chiffres de la semaine passée dépassent le pic de la première vague, au mois de mai-juin».*

Les tests effectués particulièrement sur les voyageurs confirment cette tendance. *«Si on prend le nombre de positifs sur 100 personnes, ils sont vraiment élevés. Quand on est arrivé au niveau le plus bas, on avait 1% donc ça veut dire que vous avez un cas positif sur 100 personnes examinées. Mais là, nous avons plus de 30%. Donc vous avez 30 cas positifs sur 100 personnes examinées. C'est très élevé»!*

Et pour le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, il n'est pas question d'exposer les enfants. «Il faut faire un effort pour préserver la santé de nos enfants. La date sera annoncée ultérieurement». Une évaluation pourra être faite après deux semaines avant de décider de la reprise ou non des cours.

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville
B.P.: 13865 -Tél.: 06 665 65 90 – 05 558 52 96 – 04 450 47 96
E-mail: bouboutouetude@gmail.com, Brazzaville (République du Congo)

SOCIETE DES SAVONS ET PRODUITS GRAS «SAPRO»

Société Anonyme/Capital social cent millions de francs CFA - Avenue du Port, Zone Industrielle-Mpila, Brazzaville - RCCM CG/BZV/07 B 621 - Brazzaville (Rép. du Congo).

DISSOLUTION DE LA SOCIETE

Aux termes d'un Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des décisions des Actionnaires de la Société dénommée Société des Savons et de Produits Gras «SAPRO» au capital de 100.000.000 de francs CFA dont le siège social est fixé à Brazzaville, Avenue du Port Zone Industrielle-Mpila, Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro 07 B 621, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire en date du quatorze septembre deux mil vingt, enregistré à la recette de Brazzaville, le quatorze septembre 2020 sous folio 166/23, numéro 3009, il a été décidé:

- Dissolution de la Société, à compter du quatorze septembre deux mil vingt, Monsieur OBAMBI Paul, décide, en sa qualité du Président Directeur de la Société des Savons et de Produits Gras «SAPRO», actionnaire majoritaire, procède à la dissolution de ladite Société, en raison du redressement rendu impossible depuis sa création rendant la structure inopérante, Monsieur OBAMBI Paul est nommé Administrateur et Liquidateur de la Société des Savons et Produits Gras, en sigle «SAPRO».

Les pièces justificatives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 23 décembre 2020, sous le numéro 20 DA 330 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV 07 B 621.

POUR INSERTION,

Me Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA.

Me Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA
NOTAIRE
2032, avenue de l'OUA (Immeuble du 14 juin)
Makélékélé - Brazzaville (République du Congo)
Tél.: (242) 06.491.20.79
benoitemayoukou@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

«COMPLEXE AGRO PASTORAL», en sigle CAP

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 de F. CFA
Sise 2032, avenue de l'OUA, Makélékélé, Brazzaville

Suivant acte authentique reçu par Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, en date du 03 novembre 2020, enregistré au bureau des domaines et du timbre de Bacongo, à Brazzaville, le 05 novembre 2020, statuts sous Folio 198/7 numéro 1198, déclaration notariée de souscription et de versement sous Folio 198/8 numéro 1199, il a été constitué une Société commerciale ayant les caractéristiques ci-après:

Dénomination sociale: «COMPLEXE AGRO PASTORAL»;
Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée;
Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA;
Siège social: 2032, avenue de l'OUA, Makélékélé-Brazzaville (République du Congo);
Objet social:
- Agriculture;
- Elevage;
- Agroalimentaire;
- Pistes et routes rurales;
- Entretien et amélioration des écosystèmes;
- Reboisement Formation et incubation des producteurs agricoles;
- Autres services.

Et, généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant de la société: Monsieur Bernard TCHIBAMBELELA;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 30 novembre 2020, sous le numéro CG-BZV-01-2020-B12-00222.

Pour Avis,
Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA

GKM JURIDIQUE & FISCAL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 1 000 000 DE FCFA
RCCM N° CG/PNR/08 B 272 (ancien 07 B 272)
SIEGE SOCIAL: 60, Avenue Marien NGOUABI
B.P.: 673
Pointe-Noire, République du Congo

AVIS D'ANNONCE LEGALE

En date du 30 avril 2012, les associés de la société GKM J & Fiscal, immatriculée au RCCM CG/PNR/ 08 B 429, ont décidé de dissoudre par anticipation ladite société conformément aux dispositions statutaires et légales, de mettre fins aux fonctions du gérant, de nommer le liquidateur et de fixer la rémunération de ce dernier.

Pour avis le Cabinet J2S Conseils

Jeannine SAGHI SANA
Agrément CEMAC CF N°054

REMERCIEMENTS

Le lieutenant-colonel Sturge Martial BOKOUAKA et son épouse , Monsieur Eric WANAMA remercient les parents, amis et connaissances, en général, et en particulier le Groupement Para-Commando (GPC), la 1e promotion de Makola et l'orchestre Eloko Ya Peuple, pour leur assistance lors du décès, le 8 décembre 2020, à Brazzaville, du lieutenant BOKONDO César.

La mise en terre a eu lieu le 21 décembre 2020, au cimetière privé Jérusalem, à Brazzaville.

Qu'ils trouvent, ici, l'expression de leur profonde gratitude!

MESSAGE DE VŒUX

A Son Excellence Monsieur le Président de la République

Le Directeur Général du Bureau de Contrôle du Bâtiment et des Travaux Publics et tout son personnel,
Présentent leurs vœux de Bonheur, de Longévité, de Prospérité et de Succès à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO et son Epouse, à l'occasion de la Nouvelle Année 2021.
Puisse le Seigneur leur accorder des Bénédictions du ciel et une santé parfaite.

Pierre NKOUA
Directeur Général du BCPTP

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Une première religieuse engagée définitivement chez les Servantes du Très Saint-Sacrement

Après de longues années de présence en Afrique, l'inédit s'est produit: une première religieuse africaine, d'origine congolaise, s'est définitivement engagée dans la congrégation des sœurs Servantes du Très Saint-Sacrement. Sœur Christiane Diahoua Loumouamou a émis ses vœux perpétuels au sein de cette congrégation le 12 décembre dernier, au cours d'une émouvante messe célébrée par Mgr Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire, en l'église Christ-Roi de Loandjili. Plusieurs prêtres étaient présents, y compris le curé de la paroisse, l'abbé Alain Loemba Makosso, vicaire général du lieu, et le père Brel Daouda Malela, provincial de la congrégation du Très Saint-Sacrement, président de la Conférence des supérieurs majeurs du Congo. Sœur Thu-Hong, supérieure de la communauté, était présente comme déléguée de la supérieure générale.

Photo de famille autour de l'archevêque de Pointe-Noire

Les vœux perpétuels constituent l'acte par lequel, après plusieurs années d'apprentissage, d'observation et de discernement aussi bien par un (e) candidat(e) que par ses formateurs, celui-ci ou celle-ci décide enfin de consacrer toute sa vie au service du Christ au sein de la société ou congrégation qui l'a accompagnée.

Sœur Christiane Diahoua Loumouamou a dit son oui généreux à l'appel qu'elle a reçu depuis fort longtemps du Seigneur, devant Dieu et les hommes. Après l'appel de la candidate et l'interrogatoire par la supérieure, sœur Thu-Hong, sœur Christiane a dit oui à Dieu, à la grâce, à l'amour, à la force divine espérée.

Dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Jean, (Jn 2, 1-11), Mgr Miguel a rappelé que la vie religieuse est un don d'amour que chacun ou chacune a reçu. Personne ne le mérite, comme a dit le Pape François à l'occasion de la Journée mondiale sur la Vie consacrée; la consacrée est celle qui, chaque jour, se regarde et dit: *«Tout est don, tout est grâce»*.

«Dans l'évangile, c'est la charnière entre l'enfance et la maturité. C'est la charnière entre la protection maternelle et l'accompagnement, car Cana c'est le oui de Marie à la mission de Jésus, c'est déjà la porte ouverte sur la Passion. Et ce pas, Marie va le faire dans une fête humaine, un mariage. Elle va le faire à travers un aspect matériel: le vin. Marie est celle qui prend soin de chacun au cœur de la vie quotidienne. Et Jésus va répondre à sa demande, car pour lui aussi la réalité de la vie quotidienne est importante. Ce n'est pas pour rien qu'il s'est incarné et ce n'est pas pour rien que de Dieu il s'est fait homme. Puissions-nous, à la lecture de ce passage, contempler toute la proximité de Marie et de Jésus en tout ce qui fait notre quotidien. Parce que Dieu nous aime toujours et il se donne à nous, même dans nos misères», a dit Mgr Miguel.

Après l'homélie, la professe s'est allongée avec tout son corps sur le sol, en signe d'humiliation et d'humilité de la créature face à la transcendance du créateur. Ont suivi la lecture de la Charte et la signature de la formule des vœux par la religieuse. Ainsi, Mgr Miguel a remis l'anneau à sœur Christiane.

Toutes émues et transportées de joie, la famille et les consœurs ont salué cet événement historique de l'engagement définitif d'une première religieuse africaine dans cette congrégation.

En retour, Mgr Miguel a exhorté sœur Christiane à la persévérance dans la fidélité à Dieu: *«Le Seigneur Dieu continuera chaque jour à éclairer ta vie de sa lumière, la lumière de Dieu. Une joie profonde qui garde comme la vigne sa sève et sa verdeur envahira ta vie parce que Dieu est capable de combler la soif de notre cœur pour toujours»*.

De son côté, sœur Christiane a remercié le père Brel Daouda Malela, prédicateur de sa retraite pour sa disponibilité. Elle a remercié également ses parents qui ont fait don à l'Eglise de ce trésor fragile fait d'argile et qui nécessite beaucoup d'attention pour ne pas le perdre ou l'abîmer.

Cette messe a été animée par la chorale Magnificat de la paroisse Sainte-Rita.

Madocie Déogratias MONGO

PAROISSE SAINT JEAN MARIE VIANNEY DE MOULÉKÉ

Mgr Anatole Milandou a conféré le sacrement de confirmation aux chrétiens du doyenné Notre-Dame des Victoires

Les chrétiens ayant suivi leur formation catéchétique dans les paroisses Notre-Dame des Victoires, Saint Augustin de la Tsiémé se sont joins à ceux de la paroisse Saint Jean Marie Vianney de Mouléké pour le sacrement de confirmation. Ils étaient 279 au total. C'était le dimanche 20 décembre 2020, quatrième et dernier dimanche de l'Avent-B, au cours d'une messe présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville. Plusieurs prêtres y ont concélébré parmi lesquels: les abbés Clotaire Jonas Bangui, curé doyen du doyenné Notre-Dame des Victoires, curé de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, Mathias Cédric Louhouamou, administrateur de la paroisse Saint Augustin et Maurice Guenolé Mizère, curé de la paroisse Saint Jean Marie Vianney.

Mgr Anatole Milandou conférant la confitmation à un chrétien

Les confirmands étaient vêtus pour la plupart des pagnes du Cardinal Emile Biayenda, de Mgr Barthélémy Batantu et de Saint Jean Marie Vianney pour la paroisse hôte. Le chant liturgique a été assuré par la chorale Ngunga, la première chorale de la paroisse. Les parents, amis et connaissances sont venus nombreux pour soutenir et encourager les leurs.

Dans son homélie, Mgr Anatole Milandou a déclaré: *«La confirmation est le sacrement qui accomplit l'initiation chrétienne. L'Eglise enseigne trois grands mystères: l'incarnation (Jésus est venu prendre notre nature humaine), la rédemption (le Seigneur Jésus est venu nous racheter du péché. Il s'est fait obéissant jusqu'à la mort. Il a versé son sang sur la croix), la Sainte Trinité (un seul Dieu en trois personnes)»*. L'évangile, a-t-il poursuivi, parle du ministère de l'annonciation. *«Au centre de ce récit, il y a eu une jeune fille appelée Marie qui reçoit l'annonce de la part de l'ange qui a trouvé grâce devant Dieu. Elle va enfanter le Messie, le Sauveur, l'Emmanuel. Bouleversée, Marie accepte la volonté de Dieu; avec beaucoup de foi, ses projets vont se réaliser grâce à l'Esprit-Saint. «Le rôle de l'Esprit Saint est d'assumer ce qui est humain. Marie offre à Dieu son sein virginal. Grâce à l'Esprit-Saint, Jésus devient fils de Dieu. Rien n'est impossible à Dieu.»*, a déclaré l'archevêque.

S'adressant aux confirmands, Mgr Anatole a souligné que l'Esprit du Seigneur *«qui viendra reposer sur vous est le même que les apôtres ont reçu. Ils sont sortis de leur cachette. A partir de ce jour, ils n'avaient plus peur, ils enseignaient la Parole de Dieu. Ils étaient des êtres transformés. L'Esprit que vous allez recevoir vous transforme. Avancez au large, annoncez la Parole de Dieu et soyez des bons témoins. Ne vivez plus selon la chair, mais vivez selon l'Esprit-Saint»*, a-t-il confié.

Après l'homélie, est intervenu le sacrement de confirmation aux 279 chrétiens. Le dialogue entre l'archevêque et les confirmands, le chant à l'Eprit Saint (Venis creator), la prière de l'imposition des mains de Mgr l'archevêque et des prêtres sur les confirmands et l'imposition du saint crème sur le front des confirmés par Mgr Anatole Milandou, ont constitué les parties visibles du rite.

A la fin de la messe, l'abbé Maurice Guenolé Mizère a remercié Mgr Anatole Milandou d'avoir conféré le sacrement de confirmation aux chrétiens malgré ses multiples charges pastorales. Il lui a annoncé la célébration des 60 ans de la paroisse le dimanche 27 décembre 2020 en en la fête de la Sainte famille. Il a remercié les catéchistes pour les différents enseignements et les parents d'avoir permis que leurs enfants viennent au catéchisme.

Répondant à l'invitation du curé, Mgr Anatole Milandou a souligné qu'avec l'arrivée de l'évêque de Grenoble ici à Brazzaville, il restera à ses côtés à la cathédrale pour la célébration de la messe, mais il a promis envoyer un remplaçant.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ (CSI) SAINT KISITO

La Fondation Issa a remis des kits de santé aux Centres de santé et aux orphelinats

Dans le cadre de la résilience et du soutien qu'il apporte souvent, la Fondation Issa SGE-C, Initiative Sogea-Satom pour l'Afrique, principal bailleur du don offert en partenariat avec l'ONG ESSOR a procédé officiellement à la remise de kits de santé à quelques Centres de santé intégrés (CSI) et à cinq orphelinats des arrondissements de Makélékélé, Poto-Poto, Madibou et Djiri pour les accompagner dans la lutte contre la COVID-19 où ils sont en première ligne. Un soutien évalué à hauteur de 22.318 Euros, ce qui équivaut à 14 millions de F CFA. C'était, le 19 décembre 2020, au CSI Saint Kisito à Makélékélé à Brazzaville.

Tobi Mboungou remettant l'échantillon du don à une bénéficiaire ...

Après le mot de bienvenue du directeur du CSI Saint Kisito, Ordre de Malte France, Etienne Pédeau, qui avait à ses côtés Deborah Lazzarin, représentant la Pharmacie Mavré, structure qui n'a ménagé aucun effort pour mettre à disposition certains produits, Mahamadou Ango Ibrahim, représentant d'ESSOR au Congo a dit: *«ESSOR est une ONG internationale qui intervient dans le domaine agricole, mais nous avons pensé qu'on pouvait aussi intervenir dans d'autres domaines. C'est pourquoi, nous avons contacté un projet de fabrication de gel hydro-alcoolique, de désinfectant à partir de l'eau de javel pour permettre aux centres de santé, premiers lieux fréquentés par les malades de les utiliser. Du coup, nous avons proposé un projet à la Fondation Issa dans le cadre de la réponse d'urgence COVID-19 pour accompagner la résilience des CSI et des orphelinats de Brazzaville. Cette fondation a dégagé des fonds pour aider des structures impactées par la COVID en vue d'aider la population»*.

...une autre phase de la remise du don

Dans la proposition faite à la Fondation Issa, a-t-il poursuivi, il était question de produire 1200 litres. Mais, l'idéal était 400 litres de gel hydro-alcoolique, et nous en avons finalement produit 410. *«Au nombre des kits remis, on compte, 4000 charlots, 7700 masques, 18 oxymètres de pouls, 280 sur blouses, 15 thermo flash, 50 dispositifs de lavage de mains, 20 pulvérisateurs pour la désinfection. Puis pour les CSI, 12.000 charlots ont été achetés pour être dispatchés. Nous avons prévu 15 lots pour les CSI et 20 lots pour les orphelinats. Le peu obtenu nous permet de faire face à la menace»*.

Pour Tobi Mboungou, ambassadeur de la Fondation Issa, les CSI et les orphelinats sont placés au premier front dans la lutte contre la COVID. *«Généralement quand une personne se sent en détresse c'est vers vous qu'elle se tourne, et vous prenez beaucoup de risques en recevant ces personnes. Le geste de ce jour est symbolique, il marque véritablement notre soutien à l'action que vous menez à l'endroit de ces personnes et dans la lutte contre la COVID. Aux orphelinats, c'est avec beaucoup de respect aussi que nous faisons ce geste. Nous savons combien vous êtes pleins de bon cœur et l'action que vous menez donne de l'espoir aux orphelins et aux veuves. Une fois de plus, nous saluons les efforts faits par les CSI et les Orphelinats. La Fondation Issa de l'initiative SOGEA-SATOM pour l'Afrique est là pour vous accompagner. N'hésitez pas en tant qu'organismes à venir vers nous, vous pouvez passer par ESSOR pour nous joindre en apportant des projets qui aideront nos communautés»*.

Les bénéficiaires ont salué ce geste louable de la Fondation Issa, très utile pour les populations. Ils ont promis d'en faire un bon usage. Chaque année, la Fondation Issa organise deux sessions aux mois de mai et de novembre pour financer des projets à hauteur maximum de 25.000 Euros, soit 16.250.000 de francs Cfa. En dehors des projets liés à la COVID, Issa soutient aussi d'autres projets dans l'aménagement, la construction, etc., et pour résoudre un problème particulier.

Alain-Patrick MASSAMBA

SESSION DES COMMISSIONS EPISCOPALES

Pour l'autofinancement et l'auto-prise en charge

La session de formation des Commissions épiscopales axée sur l'autonomisation s'est tenue du 9 au 11 décembre 2020 au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. Elle a réuni La Semaine Africaine, la Commission épiscopale de l'éducation chrétienne (CEEDUC), la Commission épiscopale pour les migrants et les réfugiés (CEMIR), la CARITAS Congo, la Commission Justice et paix, l'Imprimerie Saint Paul, l'Académie Catholique de Brazzaville pour l'éthique (ACCABE), l'Enfance et la jeunesse, la Commission de la Famille, le Conseil national pour l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC), ainsi que les bureaux nationaux des mouvements d'apostolat (Confrérie cardinal Emile Biayenda, Sainte Rita, Archiconfrérie Saint Michel, Supplique, les fraternités féminines, le Renouveau charismatique, les aumôneries militaires et universitaires, les membres du secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) et des structures spécialisées de l'Eglise), à raison d'un représentant par structure, mesures barrières obligent. L'ouverture des travaux était présidée par Mgr Daniel Mizonzo, président de la Conférence épiscopale du Congo, assisté de l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC.

Les participants et les organisateurs à la clôture de la session

MM. Brice Anicet Maléla et Raoul Sika ont présenté le chronogramme de la session en précisant les objectifs, le plan de travail, la méthodologie et les résultats attendus. La gestion des biens communs dans l'Eglise a été la communication inaugurale présentée par l'abbé Lambert Kionga, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC. Le gestionnaire ou le comptable est une personne qui se donne le temps de contrôler tous les mouvements d'une entreprise personnelle ou communautaire, les mouvements d'entrée et de sorties des biens, a-t-il rappelé. Pour cela, deux exigences s'imposent de la part du gestionnaire ou du comptable: la connaissance et l'état d'esprit. En effet, la gestion ou la comptabilité répond à un certain nombre de règles de lois pour rendre l'activité scientifique. Et par état d'esprit, il faut une certaine maîtrise, une certaine équité devant le bien personnel ou le bien d'autrui. Le bien commun est ce vers quoi toute personne ou toute communauté doit tendre. C'est l'ensemble des biens d'une communauté.

Le code de droit canonique qui régit l'Eglise catholique romaine substitue au terme *«bien commun»* celui de *«biens temporels»* ou *«biens ecclésiaux»*. Tous les biens temporels appartiennent à l'Eglise universelle, au siège apostolique et aux personnes juridiques. Les biens et les finances sont toujours à référer aux finalités pour lesquelles l'Eglise possède des moyens temporels. Il s'agit d'organiser le culte divin, d'assurer au clergé un niveau de vie suffisant, d'exercer les œuvres d'apostolat et de charité, particulièrement en faveur des pauvres. Au début de chaque année, le gestionnaire est tenu de présenter un budget prévisionnel, ce qui constitue un véritable miroir de l'exercice comptable.

Des communications diverses ont suivi. Athanase Siborurema, facilitateur, principal orateur de cette session a exposé sur: *«la démarche participative pour l'autodiagnostic en vue d'élaborer un document stratégique d'autonomisation des Commissions épiscopales»*; sur: *«l'identification des opportunités, forces, faiblesses et menaces»*, en s'appuyant sur les concepts ou méthodes Smart en externes qui consiste à la main tendue vers l'extérieur, ainsi que sur la méthode Swot en internes sur les opportunités, les forces, les faiblesses et les menaces. Ces communications ont été appuyées par MM. Raoul Sika de la CEEDUC et Brice Anicet Malela. Sur la base d'un questionnaire, les participants se sont scindés en deux groupes de travail afin de définir les orientations stratégiques permettant l'élaboration d'une feuille de route pour le bien-être des commissions.

Clôturant les travaux, Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, a souligné la nécessité de se passer des financements extérieurs. Le cardinal Joseph Tomko, alors préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, l'avait rappelé lors de la visite ad limina à Rome des évêques du Congo en 1993. *«L'Eglise en tant qu'ensemble du peuple de Dieu, évêques, prêtres, laïcs du Christ, doit s'autofinancer, s'auto-prendre en charge pour être indépendante. L'autonomisation de notre Eglise locale est un impératif catégorique»*, a indiqué Mgr Louis Portella Mbuyu. Avant d'inviter les Commissions épiscopales et autres structures spécialisées à aller de l'avant: le travail amorcé au cours de cette session doit apporter des fruits. Ce genre de rencontres doit se pérenniser davantage, a-t-il renchéri.

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

141 chrétiens ont reçu le sacrement de confirmation à la paroisse Saint-Esprit de Moungali

L'évêque de Kinkala, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a administré le sacrement de confirmation à 141 chrétiens en l'église Saint-Esprit de Moungali le dimanche 6 décembre 2020, 2e dimanche de l'Avent B, placé sous le thème: *«J'envoie mon messager en avant de toi pour préparer ton chemin».* Cette messe animée par la chorale La Colombe, a été concélébrée par une dizaine de prêtres, parmi lesquels les abbés Bertholin Bahoumina et Ernest Tunta, respectivement curé et vicaire de la paroisse.

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga administrant la confirmation à une chrétienne

Libérant son homélie tirée de l'Evangile de ce 2e dimanche de l'Avent dans Marc 1, 1-8, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a exhorté la chrétienté paroissiale à être prête pour accueillir celui qui viendra, à la fin des temps, pour baptiser dans l'Esprit-Saint. Aux confirmands, il a rappelé d'annoncer l'Evangile du Christ sans peur ni honte, de témoigner de leur vie pour vivre avec Jésus. Ne pas être des chrétiens de façade, de surface sans racine, mais des vrais chrétiens qui pratiquent la vie chrétienne à travers les sacrements.

Pendant l'exécution du chant d'action de grâces, la communauté paroissiale a offert à l'évêque venu pour la première fois dans leur paroisse depuis son ordination épiscopale, un cheptel pour élevage des porcs, signe de sa reconnaissance et de son amour à son pasteur.

En réponse à ce geste, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a remercié la communauté paroissiale en promettant relancer les activités agropastorales dans le diocèse de Kinkala, rêve longtemps caressé avant sa nomination à cette charge épiscopale.

Pascal BIOZI KIMINOU

UNITE DES CHRETIENS

Le Conseil œcuménique se prépare pour la semaine de prière universelle

La semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens aura lieu du 14 au 21 janvier 2021. Cette semaine de prière qui sera célébrée à travers le monde à la même date et selon le calendrier qui est produit par le Secrétariat général du Conseil œcuménique (COE), à Genève, aura pour thème: *«Demeurez dans mon amour et vous porterez du fruit en abondance.»*

Afin de ne pas rater cet événement universel pour l'unité des chrétiens, le Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo (COECC) qui est présentement sous la présidence de Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, se prépare en conséquence. Les superviseurs, les délégués, les coordonnateurs ont été nommés. Le calendrier des célébrations, le recueil des prières et des chants ont été déjà établis. Le thème de l'année 2021 intitulé: *«Demeurez dans l'amour de Dieu»*, encourage le chrétien ou le citoyen tout court surtout en cette période préélectorale à se réconcilier avec soi-même, car, a-t-on constaté, notre cœur, notre corps et notre esprit sont loin d'être un.

«Demeurez en moi comme je demeure en vous» nous dit Jésus, c'est vivre unifié et suivre le chemin d'acceptation de soi, de réconciliation avec notre histoire personnelle et nos histoires collectives. Les chrétiens en général et particulièrement ceux du Congo devront s'approprier ce thème afin d'exhorter leur frère à l'unité vraie et à la fraternité.

Face à la crise sanitaire qui secoue le monde entier, la semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens sera célébrée en format réduit à cause de la COVID-19. Pour la circonstance, des directives seront données aux responsables des paroisses pour la prévention de la COVID-19 au Congo.

Le Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo qui s'est réuni récemment à son siège, a tout d'abord félicité le révérend Juste Gonard Alain Bakoua pour son élévation à la présidence de l'Eglise évangélique du Congo. Pour cela, il lui témoigne sa franche collaboration dans cette œuvre commune et fraternelle qui les rassemble dans l'unité vraie, celle des cœurs. Enfin, pour les actions qui seront menées tout au long de cette semaine de prière universelle, le COECC invite les chrétiens au respect scrupuleux des mesures barrières du port de bavette obligatoire et de distanciation édictées par le gouvernement pendant le déroulement des cultes ainsi que pendant la célébration œcuménique de clôture qui se tiendra à la basilique Sainte Anne du Congo.

G. YENGO MALANDA

(Tiré de Le Patriote n° 604 du 7 décembre 2020 P.14)

BAPTÊME DE JÉSUS-B-

«Je n'ai plus de crainte»

Textes: *Is 55, 1-11; Cant. Is. 12; 1 Jn 5, 1-9; Mc 1, 7-11*

Célébrer le Baptême du Seigneur, c'est d'abord entrevoir la rencontre entre la Divinité et l'humanité, et aussi admirer la passassion de témoin entre deux hommes: Jésus et Jean, dans un climat d'allégresse. Frères et sœurs, Jean-Baptiste propose un baptême de repentance, qui serait la condition sinequanone pour être absout de ses péchés. Et pourtant celui qui s'approche traversant la foule tel que Jean-Baptiste l'annonce est plus puissant que lui, donc, il ne porte pas la souillure du pêché. Cependant, pourquoi tient-il à être plongé par Jean dans les eaux du Jourdain? A-t-il besoin d'être consacré ou sacré par Jean? Non, certainement pas! Par contre dans cet acte on peut lire le moment crucial à partir duquel Jean Baptiste accepte d'aller en retrait pour concéder au Christ d'exprimer sa mission fondamentale *"réconcilier toute la création avec le Père"*.

Par ailleurs, au cœur de la rencontre de Jean le Baptiste avec Jésus, se révèle le Père qui tient à authentifier le miracle que vient d'accomplir les deux frères. Vous vous souviendrez avec l'épisode de la Visitation, d'une part, que toutes les fois que les personnages se sont rencontrés, il s'est toujours produit une merveille, un miracle. D'autre part, à ces occasions de rencontre les auteurs sacrés ont souvent mis un accent sur la *"Joie"* et *"l'Humilité"*.

En effet, il y a, le prophète qui s'efface, et l'autre le Fils qui commence son ministère. En voici là une bonne raison pour que les cieux se déchirant, ne fassent tomber des éclairs et le tonnerre sur la terre; mais plutôt la Bénédiction de Dieu. Chers tous, Il y a ici bien plus qu'un simple passage de témoin de l'annonceur à *«celui qui doit venir»*, c'est un miracle. Comme tout miracle, le but de celui-ci est d'opérer une révolution dans l'histoire de l'humanité. Cette révolution silencieuse instaurée au Baptême du Seigneur va définitivement bousculer les perceptions humaines. En Jésus, le Tout-Puissant, Dieu s'est fait enfant. Du Très-Haut, il est devenu le très-bas. Le Seigneur des armées *«Sabaot»* est devenu le prince de la paix. Le Tout-Autre s'est fait l'infiniment proche. Cette révolution, c'est cette capacité à vouloir et pouvoir faire de *"l'humilité"* la clé d'accès à la tranquille paix, du véritable amour, de la franche collaboration, de la fraternité authentique, voire de l'alternance politique.

En revanche, dans la première lecture, Jérusalem qui est en ruines, n'est plus la belle cité du bon vivre et du bien-être social. Le retour n'était donc pas une perspective attrayante; Isaïe écrit pour encourager ses compatriotes. Par l'imagerie de la nourriture et des boissons, à la restauration de la lignée de David; Isaïe les exhorte ensuite à rechercher Dieu. D'où la réflexion sur l'inconnu de Dieu, une sorte de *"divine providence"*. Isaïe qui oppose la nourriture terrestre à la promesse de quelque chose de mieux, veut montrer que les réjouissances terrestres, lesquelles s'apparentent à toute richesse tangible: argent, produits de luxe, sécurité financière, etc. ne sont pas exclusives pour vivre la béatitude terrestre. Il exhorte donc les juifs à *«Cherchez le Seigneur tant qu'il se laisse trouver; invoquez-le tant qu'il est proche»*. Ceci dit, si quelqu'un ne cherche pas immédiatement Dieu, il ne sera pas trouvé à une date ultérieure.

Le moment est venu de revenir pour profiter des bénédictions de Dieu dont les voies sont surprenantes. Dans la 2e lecture, Jean réunit une fois de plus ce qu'il s'est refusé à plusieurs reprises de séparer: la croyance en Jésus et l'amour du prochain. C'est dire que, comme commandements à garder: l'amour pour Dieu et l'amour pour ses enfants, sont intimement liés. De plus l'obéissance aux commandements n'est pas un fardeau, car la vie de foi est une vie au sein de la famille dont Dieu est le parent; les croyants sont frères et sœurs.

En sommes, le jour de notre baptême, sur nous aussi l'Esprit-Saint est descendu, sur nous aussi le Père a dit: *«Tu es mon enfant bien-aimé; en toi, je trouve ma joie.»* Répondant: *«J'ai confiance, je n'ai plus de crainte.»,* cet acte liturgique et sacramentel pour nous chrétiens, devient également le moment où le royaume de Dieu fait irruption dans notre univers… Laissons-nous donc comme Jésus, être déchiré par Dieu, pour que, malgré les traces et les sentiments de culpabilité, de vengeance et de violence qui subsistent dans notre vie, nous soyons réhabilités. Parce que l'eau du Baptême avait déjà lavé en nous, jusqu'aux replis les plus cachés de notre inconscient, les tards du pêché qui dissimulent encore tant de haines, de violence et d'infidélité chez nous.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS

Aumônier général de l'Association des Scouts et Guides du Congo

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE
N°011/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	10207 du 12/11/2019	Plle(s) : /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 2142466,95m²	VillagesWOLLO-MANENGA	MADINGO-KAYES	ETAT CONGOLAIS
2	10208 du 03/11/2019	Plle(s) /	Bloc:/	Section : /	Superficie : 15ha45a45Ca	VILL.AGE KOUBOTCHI	MADINGO-KAYES	ETAT CONGOLAIS
3	6720 du 07/08/2015	Plle(s) 02	Bloc : 89	Section : BWSuite 1ère T	Superficie : 500,00m²	MPANGA	05	MOUKOLO YAMBA Christian
4	4184 du 31/05/2013	Plle(s) 12	Bloc : 209 qter	Section : CK	Superficie : 500,00m²	MONGO KAMBA	04	NGUIE Gustave
5	9546 du 15/11/2018	Plle((s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1000,00m²	MADINGO-KAYES	MADINGO-KAYES	OSSO Teddy Christel
6	10696 du 14/09/2020	Plle(s) 03	Bloc : 129	Section : CG	Superficie : 288,09m²	KOUFOLI(Flle Kondi Tchitali)	05	MALONGA née MOUANDA Marie Emilienne
7	10516 du 13/07/2020	Plle (s)14	Bloc : 74	Section : AM	Superficie : 379,81m²	NKOUIKOU(Eglise KISITO)	04	OMBOKO Hortense
8	10677 du 02/09/2020	Plle (s)07	Bloc : 27	Section : ACF	Superficie : 496,87m²	MONGO KAMBA	04	MOSQUEE SOUNA
9	10667 du 1er /09/2020	Plle (s) 30 Bis	Bloc : 40	Section : AC	Superficie : 360,00m²	RAFFINERIE	05	BIVIHOU Aldelon Dan Benis
10	10543 du 21/07/2020	Plle(s) 01	Bloc : 171	Section : BD	Superficie : 288,41m²	MPAKA	03	NGOMA MOUKIETOU Irène Prisca
11	9626 du 23/10/2015	Plle(s) 57	Bloc : /	Section : C	Superficie :1356,20m²	SONGOLO	02	MONGO Marie Bernadette
12	10568du 29/07/2020	Plle(s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 500,00m²	PONTE INDIENNE	LOANGO	RENATURA CONGO
13	7991 du 29/11/2016	Plle (s) 05	Bloc : 45	Section : ACV1	Superficie : 500,00m²	MENGO (Péage)	LOANGO	NANITELAMIO Agiang Severine.C
14	10686 du 08/09/2020	Plle (s) 19	Bloc : 212	Section : AV	Superficie : 500,00m²	BISSONGO	04	OYAMBA Justin Fabrice
15	4145 du 16/05/2013	Plle (s) 07	Bloc : 48	Section : AD	Superficie : 420,30m²	MBOTA RAFFINERIE	05	KONDI BAKI Clovis
16	10747 du 01/09/2020	Plle(s) 06	Bloc : 152	Section : ACL1	Superficie : 500,00m²	LUBUTCHI	05	BOUNGOU Yvon Gildas
17	10690 du 10//09/2020	Plle(s) 21	Bloc : 40	Section : AC	Superficie : 600,00m²	MBOTA RAFFINERIE	05	NGOUMOU Ojar Ange Bonheur
18	10557 du 28/07/2020	Plle (s) 03	Bloc : 59	Section : P	Superficie : 387,56m²	MVOUMVOU	02	LA FAMILLE NTSIBAH
19	10683 du 07/09/2020	Plle (s) 03	Bloc : 13 bis	Section : L	Superficie : 502.50m²	OCH	01	DOUCOURE MAMADOU
20	10033 du 09/08/2019	Plle (s) 12	Bloc : 06 bis	Section : CG	Superficie : 500.00m²	KOUFOLI (famille Kondi T.	05	MAMPOUYA KIFOUETI Cedric Helfet
21	5764 du 25/09/2014	Plle (s) 10	Bloc : 38	Section : ACV(Tchimv)	Superficie : 500.00m²	MENGO	LOANGO	NGOMO Macaire
22	10609 du 11/08/2020	Plle (s) 09Bis	Bloc : 114	Section : CG	Superficie : 500.00m²	KOUFOLI(Flle Tcchinioka K)	05	NIAMA née MABIKA –BABONGUI Dagmar
23	10576 du 03/08/2020	Plle (s) 01,02,03 et 04	Bloc : 170	Section : AI	Superficie : 2146.06m²	MAKAYABOU	05	BOUNGOU Lazare
24	10578 du 03/08/2020	Plle (s)07	Bloc : 19	Section : AJ	Superficie : 298.93m²	MAKAYABOU	05	BOUNGOU Lazare
25	10446 du 04/06/2020	Plle (s) 03	Bloc : 08	Section : AQ	Superficie : 440,00m²	MBOTA CARLOS	04	NZILA Joseph
26	10447 du 04/06/2020	Plle(s) 11	Bloc : 28	Section : AQ	Superficie : 372.96m²	MBOTA CARLOS	04	NZILA Joseph
27	10761 du 13/10/2020	Plle (s)01 à 10	Bloc : 19	Section : BM2	Superficie : 5000,00m²	COTE MATEVE	06	NKOUNKOU Jean Baptiste
28	9158 du 26/03/2018	Plle (s)07 bis	Bloc : 01	Section : AJ	Superficie : 200,00m²	MAKAYABOU 418	05	NZINGOULA MAYAMOU Allegia Sandra
29	10587du 05/08/2020	Plle (s) 10	Bloc : 92	Section : AM	Superficie : 472.75m²	NKOUIKOU	04	NSOUMOU Gwladys Carine
30	10688 du 08/09/2020	Plle (s) 02	Bloc : 30	Section : BD	Superficie : 300,00m²	MPAKA	03	Les Enfants KONDI
31	10579 du 03/08/2020	Plle(s)05 et 6	Bloc : 159	section : AB W	Superficie : 1000.00m²	MONGO MPOUKOU	05	TCHIBINDA Jean Claude
32	9952 du 07/06/2019	Plle (s)08	Bloc : 66	section : CK	Superficie : 500.00m²	MONGO KAMBA (Cité A.)	04	BANKOUA-SOKI Josian Urgel
33	10583 du 03/08/2020	Plle(s) 11	Bloc : 21Ter	section : CF	Superficie : 500,00m²	MONGO KAMBA	04	OKOUNA née OBIEN-EKOBO Shella Sylvanie
34	7849 du 11/10/2016	Plle(s) 06	Bloc : 113	section : CK	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	04	BOUYA Béatrice
35	10470 du 19/06/2020	Plle(s) 03	Bloc: 123	section : K	Superficie : 300.00m²	MBOTA	04	DE –MANDA Dan Désiré
36	10404 du 09/03/2020	Plle(s) 12	Bloc : 62	section : V	Superficie : 186.65m²	TIE-TIE	03	AMOUSSA MOUYINOU
37	10639 du 24/08/2020	Plle(s)10	Bloc :124	section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI	05	EKERI AMBILA Léonel Viny
38	8618 du 08 08/2017	Plle(s) 03	Bloc : 188 bis	section : CG	Superficie : 1000,00m²	KOUFOLI	05	BLANCHARD Lucie
39	10818 du 18/11/2020	Plle (s) 09	Bloc : 80	section : X	Superficie : 150.00m²	TIE-TIE	03	M'BANDZA BOUKOULOU Hugues Wilfrid
40	10540 du 20/07/2020	Plle(s) 06	Bloc : 32	Section R	Superficie : 120.73m²	GRANDMARCHE	01	OUMAR BATHILY

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 22 Décembre 2020
Le chef de bureau, **lorent MAVOUNGOU**

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

ANNONCE LEGALE N°369/2020/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	ARR. /DPT	REQUERANTS
1	22414 du 10-11-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER UNIVERSITE	POOL	IMPOUMA MBENOUE Yamélly
2	16445 du 22-05-17	Sect BD, bloc 4 ; Plle 16 ; Sup : 340,68m2	RUE BOULANGERIE (QUARTIER KOMBO)	9-BZV	EBONGA Ghisler Edwin
3	17135 du 18-12-17	Sect -, bloc 2 ; Plle 1 ; Sup : 340,00m2	QUARTIER 907 MAKABANDILOU (DJIRI MIANIANGA)	9-BZV	ALIMA KAMARA Derline
4	5488 du 27-05-20	Sect AT, bloc 6 (ex 82) ; Plles 54-55 (ex 55) ; Sup : 800,00m2	RUE IBOURITSO PASCAL	4-BZV	Enfants NDONGO
5	22477 du 24-11-20	Sect U, bloc 89 ; Plle 14 ; Sup : 521,34m2	RUE DU MARCHE (QUARTIER MPILA)	6-BZV	SN. Andréa Carole
6	22417 du 10-11-20	Sect K, bloc 16 ; Plle 11 ; Sup : 769,12m2	79, AVENUE MARECHAL LYAUTEY (CENTRE-VILLE)	3-BZV	IBATA Raphael
7	22416 du 10-11-20	Sect BD, bloc 145 ; Plle 04 ; Sup : 523,00m2	RUE ETABE (LYCEE THOMAS SANGARA)	9-BZV	IBATA Raphael
8	22418 du 10-11-20	Sect P15, bloc 86 (ex 69) ; Plle 16 (ex 14) ; Sup : 390,0m2	41, RUE BERTHE	6-BZV	IBATA Raphael
9	22423 du 12-11-20	Sect BD, bloc 148 ; Plle 08 ; Sup : 423,38m2	RUE COLONEL NDZOTA (LYCEE THOMAS SANKARA)	9-BZV	IBATA née OMBETTA Hortense
10	22230 du 06-10-20	Sect H, bloc 21 ; Plle 197 ; Sup : 500,00m2	RUE EPENA QUARTIER 7 (OLOKO)	CUVETTE	OKEMBA Georges Dieudonné
11	21985 du 13-08-20	Sect BF, bloc 18 ; Plle 1bis ; Sup : 210,00m2	QUARTIER KOMBO	9-BZV	INGOU KIANG Cédric
12	22489 du 26-11-20	Sect AT, bloc 17 (ex 33) ; Plle 09 (ex 18) ; Sup : 392,18m2	18, RUE MPOUI DAMIEN (QUARTIER LA BASE)	4-BZV	NGALIVE MAHONZA Emmannuela Christie
13	22488 du 26-11-20	Sect CG, bloc 123 ; Plle 01 ; Sup : 800,00m2	RUE DES ROUTIERS (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	EBAMI-SALA née NGALIVE Honorine
14	22431 du 16-11-20	Sect P4, bloc 29 ; Plle 03 ; Sup : 296,07m2	64, RUE GAMBOMA (QUARTIER 402)	4-BZV	NGOLO MOUABE Heuristique Jasmine
15	22081 du 03-09-20	Sect P15, bloc 43 ; Plle 15 ; Sup : 446,68m2	29, RUE BOUANGA	6-BZV	ONTSI Elodie Valentine
16	22367 du 30-10-20	Sect P4, bloc 11 ; Plle 18bis ; Sup : 403,75m2	18BIS, RUE MAYAMA	4-BZV	N'DIAYE Ibrahima
17	22366 du 30-10-20	Sect P5, bloc 8 ; Plle 13 (ex 6) ; Sup : 159,39m2	135, RUE MASSOUKOU	4-BZV	MASSOKI Emilia Angela Mickaelle
18	22373 du 02-11-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	NGANKOU Alhod Friedman
19	22499 du 01-12-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER PAUL NGAMBI	POOL	RASPAIL VICTANNETAS Cible Précieuse
20	21216 du 08-01-20	Sect AP2, bloc 110 ; Plle 25 ; Sup : 316,74m2	55, RUE MOUSSALA (QUARTIER LA BASE)	7-BZV	BANGA GAPAUD Eugenie Sylviana Natacha
21	21456 du 12-03-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER PAUL GAMBI	POOL	IKAMA Jean Médard
22	22498 du 01-12-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 405,29m2	VILLAGE MOSSAKA	CUVETTE	MOHAMED LAMINE
23	21320 du 04-02-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 220m2	MAKABANDILOU (ACADEMIE MILITAIRE)	9-BZV	OPOMBO Serges Andoche
24	21234 du 22-11-20	Sect P10, bloc 145 ; Plle 13bis ; Sup : 225,51m2	80BIS, RUE LINZOLO	5-BZV	OMIA MPIERRET Ghislain Sylvère
25	22471 du 23-11-20	Sect CJ (ex BG), bloc 38 (ex 01) ; Plle 01 ; Sup : 397,04m2	01, AVENUE IBALICO (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	LETSO Sylvain
26	22568 du 14-12-20	Sect P1, bloc 62 ; Plle 01bis et 02 ; Sup : 605,41m2	2BIS ET 2TER, RUE M'FOA	3-BZV	ILOKI Philippe
27	22468 du 23-11-20	Sect AT, bloc 18 (ex 103) ; Plle 42 (ex 67) ; Sup : 219,98m2	67BIS, RUE NKOUA EDOUARD (NGAMBIO)	4-BZV	NGAMILLE Alfred
28	21151 du 30-12-19	Sect : non cadastrée ; Sup : 6.801.614,8295m2 soit 680ha16a15ca	VILLAGE AMBOU (BOUNDJI)	CUVETTE	MONDJO Charles Richard
29	21153 du 30-12-19	Sect : non cadastrée ; Sup : 7.284.417,0633m2 soit 728ha44a17ca	VILLAGE AMBOU (BOUNDJI)	CUVETTE	MONDJO Charles Richard
30	22476 du 23-11-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 80.185,90m2	QUARTIER MANIANGA	9-BZV	OKANDZI ONGAGNA Aldegonde Murielle
31	19961 du 18-02-19	Sect : non cadastrée ; Sup : 200,95m2	17BIS, RUE ESSOUSSA (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	IBATA Roland Cédar Christophe
32	22342 du 26-10-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 1.200,00m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	NDINGA Christian Sédar
33	22303 du 16-10-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	NDINGA Prince Guelor
34	22433 du 16-11-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 366,80m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	OKANDZE Borel Pythéas
35	22432 du 16-11-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 385,51m2	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	OKANDZE ELENGA Chiron Porole
36	20550 du 23-08-19	Sect : non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER UNIVERSITE (KINTELE)	POOL	GANONGO ANDONGUI Arnaud Gamson
37	16964 du 25-10-17	Sect P16, bloc 176 ; Plle 1 ; Sup : 1.523,77m2	ZONE MARAICHERE	6-BZV	MBAMA Hugues Arcadius
38	22513 du 04-12-20	Sect A, bloc 51 ; Plle 3 ; Sup : 800,00m2	QUARTIER STATE DE LA CONCORDE	POOL	SASSE André Georges
39	22401 du 05-11-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.632,86m2	QUARTIER FLORENT NTSIBA (DJIRI PONT)	POOL	MONDJO Richard Exaucé
40	22517 du 04-12-20	Sect -, bloc - ; Plle 05 ; Sup : 436,67m2	QUARTIER UNIVERSITE D. S. NGUESSO	POOL	EBATA Mathurin
41	22552 du 08-12-20	Sect P7, bloc 32 ; Plle 11 (ex 13) ; Sup : 293,69m2	57, RUE LEKANA	4-BZV	TCHIBINDA NGOMA Rodrigue Alain Roger
42	22428 du 16-11-20	Sect P10, bloc 44 ; Plle 11 ; Sup : 262,58m2	71, RUE KIKOUIMBA	5-BZV	BILOU Yann Elohim
43	22451 du 18-11-20	Sect : non cadastrée ; Sup : 360,00m2	QUARTIER SAINT DENIS	9-BZV	IBATA Ramses
44	22469 du 23-11-20	Sect P6, bloc 58 ; Plle 15 (ex14-15) ; Sup : 520,69m2	175, RUE DES MARTYRS	5-BZV	ISSONGO Marie
45	22032 du 21-08-20	Sect P7, bloc 44 ; Plle 01 (ex 01 Ter) ; Sup : 156,37m2	80 TER, RUE LAGUE (QUARTIER 44)	4-BZV	MAGANA Armand

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2020

JEUNESSE

Promouvoir la culture du volontariat

Le projet de loi portant institution du corps des jeunes volontaires au Congo a été proposé jeudi 24 décembre dernier en visioconférence en Conseil des ministres, par la ministre Destinée Hermella Doukaga, en charge de la Jeunesse et de l'éducation civique.

L'institution du corps des jeunes volontaires permettra de garantir l'encadrement des jeunes, leur engagement civique et volontaire, dans les actions de développement; d'améliorer leur employabilité et préparer leur transition vers la vie active par la réalisation des missions d'intérêt général.

Cette loi qui sera présentée ensuite au parlement comblera le vide juridique, en termes de crédibilité face aux partenaires techniques et financiers, et offrira aussi au Congo un véritable positionnement institutionnel, en ce qu'elle permettra de définir le champ d'intervention des activités inhérentes au volontariat, les acteurs, leur rôle dans le champ d'activités du volontariat.

Pour Mme Doukaga, le volontariat est un véritable levier de mobilisation des jeunes pour le développement du pays. Dans le contexte actuel, il va susciter l'éveil de conscience citoyenne des jeunes et améliorer leur employabilité, grâce aux expériences qu'ils vont acquérir lors des missions d'intérêt général. Il est aussi un véritable incubateur des compétences transversales.

Au sortir du Conseil des ministres, la ministre de la Jeunesse a répété devant la presse que le volontariat est une *«valeur traditionnelle fondée sur l'engagement personnel, au service de la communauté»*. En 2001, l'Organisation des Nations Unies définissait le volontariat comme un éventail d'activités prises de plein gré au service de l'intérêt général sans que la rétribution pécuniaire ne soit le principal facteur de motivation. Elle a rappelé que la charte africaine de la jeunesse dès son adoption en 2006, recommandait à la Commission de l'Union africaine et aux Etats membres de développer des politiques de volontariat au niveau régional, national et local. C'est ainsi qu'en 2010 est né à Abuja, au Nigéria, le corps des jeunes volontaires de l'Union africaine en tant qu'initiative continentale en faveur de la formation et de l'engagement des jeunes en Afrique.

Destinée Hermella Doukaga

Au Congo, le président Denis Sassou Nguesso, dans sa lettre de missions, en 2013, avait inscrit la création d'un corps des jeunes volontaires, comme préoccupation du PND 2012-2016. C'est ainsi que le Congo a tenté en 2015 sa toute première expérience de volontariat au niveau national, dans le secteur de l'éducation. En 2018, il a accueilli la neuvième session de formation du corps des jeunes volontaires de l'Union africaine. Ces retrouvailles ont permis de relancer une autre expérience de mise en œuvre du volontariat au niveau national. C'est dans cette perspective que le ministère de la Jeunesse a conclu en fin 2018, un protocole de partenariat avec France volontaires, pour aider le Congo à redynamiser sa politique de volontariat. En début 2019, une unité de gestion a été mise en place, avec un coordonnateur chargé de l'animation et de la gestion des questions de volontariat au niveau du Congo.

Grâce à ce partenariat en mai 2019, le Congo a réussi à déployer des jeunes volontaires congolais pour des missions d'une durée de 6 mois. Un succès qui a encouragé le ministère de la Jeunesse à pouvoir déployer une deuxième cohorte en 2020. Mais la COVID-19 et l'absence d'un cadre juridique qui pouvait circonscrire le champ d'action du ministère de la Jeunesse dans cette entreprise du volontariat, ont été jusqu'ici un frein.

Marcellin MOUZITA M.

MALNUTRITION

Impliquer la société civile dans la lutte

Le secrétariat général de la présidence de la République, qui assure le point focal du mouvement SUN (Scaling up nutrition), un mouvement mondial de lutte contre la malnutrition, a organisé jeudi 24 décembre 2020, à Brazzaville, une rencontre entre le comité ad'hoc national de lutte contre la malnutrition et les acteurs de la société civile.

Les travaux, ouverts et clôturés par Jean-Baptiste Ondaye, ministre, secrétaire général de la présidence de la République, se sont déroulés en présence de Mme Micaela Marques De Sousa, représentante de l'UNICEF au Congo, et du Dr Davy Irénée Louvouezo, représentant l'Ong Médecins d'Afrique. But de la rencontre: sensibiliser les acteurs de la société civile sur les conséquences de la malnutrition et mettre en place la plateforme de la société civile de lutte contre ce fléau, en vue de l'éradiquer sous toutes ses formes.

Après de fructueux échanges, la plateforme de la société civile pour lutter contre la malnutrition a été mise en place. Les organisations membres de cette plateforme sont capables de développer des solutions intégrées spécifiques à chaque communauté dans la lutte contre la malnutrition, puisqu'elles travaillent dans plusieurs secteurs en étroite collaboration avec les populations.

Pour sensibiliser et édifier les acteurs de la société civile sur le mouvement SUN et sur l'état de malnutrition au Congo, deux communications ont été développées successivement par Mme Yolande Voumbo Matoumona, conseillère du chef de l'Etat, chef du département de la santé, de la population et de l'action humanitaire et le Dr Alain Bikindou de l'Ong Médecins d'Afrique, sous la modération de Louis Bakabadio, conseiller spécial à l'éducation du Président de la République.

Les deux communications ont apporté un éclairage sur la situation nutritionnelle au Congo laquelle n'est guère reluisante. La malnutrition est influencée par les apports inadéquats et les régimes alimentaires insuffisants.

L'adhésion du Congo au mouvement SUN en 2013 est une réponse nationale en faveur de la nutrition et du renforcement du cadre juridique. La mise en place de la plateforme de la société civile, quant à elle, est une approche stratégique pour faire le plaidoyer. *«Ces organisations sont des acteurs de premier plan dans l'identification et la formation des leaders et des champions de la lutte contre la malnutrition, au niveau des communautés de façon à créer un environnement favorable à une nutrition maternelle et infantile de qualité par le biais de la sensibilisation»*, a dit Jean-Baptiste Ondaye.

Jean-Baptiste Ondaye (au milieu) entouré des dirigeants de la plateforme

Le Congo dispose d'un comité ad'hoc, qui est l'organe de coordination et d'orientation des interventions en matière de lutte contre la malnutrition. A côté, il y a l'alliance des parlementaires et le réseau du secteur privé engagés dans la lutte contre la malnutrition et le pays qui a aussi un plan national de lutte contre. En 2019, le Congo était classé parmi les dix pays de l'Afrique subsaharienne ayant un niveau de faim extrêmement préoccupant avec un score de 30,1 de l'indice de la faim dans le monde.

Mme Micaela Marques De Sousa a insisté sur *«le rôle central que doit jouer la société civile pour faire de la redevabilité en matière de nutrition une réalité»*. Le Dr Davy Irénée Louvouezo, représentant de l'Ong Médecins d'Afrique, a relevé que *«cette lutte s'impose à tous les acteurs de la société civile de manière impérieuse»*.

La plateforme mise en place réunit les Ong et associations ayant adhéré au mouvement SUN. Elle a une équipe technique composée de cinq membres que dirige le Dr Alain Bikindou de l'Ong Médecins d'Afrique, en qualité de coordonnateur technique.

Les organisations de la société civile se sont engagées à lutter aux côtés des pouvoirs publics pour une amélioration générale du bien-être des populations.

Philippe BANZ

VIE ASSOCIATIVE

Les nouveaux diplômés aveugles et déficients visuels récompensés

L'Association nationale des aveugles et déficients visuels du Congo (ANADVC) a tenu lundi 28 décembre dernier à Brazzaville, sous la direction de son secrétaire général Emmanuel Bati, la 5e édition de la Journée du mérite citoyen, avec l'appui du Centre d'information des Nations Unies. Elle s'est déroulée dans le cadre de la célébration différée de la Journée internationale de la personne vivant avec handicap qui a lieu le 3 décembre de tous les ans. A cette occasion, 10 nouveaux bacheliers, cinq élèves ayant obtenu le BEPC (Brevet d'études du premier cycle), deux élèves admis au Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), tous aveugles ou malvoyants, ont été primés pour leur succès.

La Journée du mérite citoyen a pour objet de booster mentalement et symboliquement la réduction des inégalités sociales, pour l'émergence d'une volonté claire, d'un leadership alternatif au sein des personnes vivant avec handicap.

Smartphones intelligents, radio transistor, cannes blanches, papiers bulle et autre matériel didactique ont constitué la récompense faite aux lauréats aveugles et malvoyants aux différents examens d'Etat. C'était en présence de Régine Tchicaya Oboa, directrice générale des Affaires sociales et des œuvres universitaires, au ministère de l'Enseignement supérieur.

Rodolphe Gassaye Mouandza, chargé de la communication de l'ANADVC, a estimé que *''cette émulation est le résultat d'un constat: les efforts des personnes vivant avec handicap en général, et ceux des aveugles et malvoyants en particulier, n'étaient pas du tout récompensés. Il nous a, donc, fallu mener un plaidoyer auprès des donateurs et décideurs pour prendre en compte, les efforts consentis. Ce qui fait que depuis cinq ans, nous organisons cette émulation qui fait aujourd'hui la joie de ces personnes vulnérables''.*

Les récipiendaires posant avec les organisateurs

Selon les organisateurs, la particularité de cette 5e édition a consisté *«en l'exceptionnelle réussite des élèves en situation de handicap visuel (10 au baccalauréat, cinq au BEPC et deux au CEPE)»*. Cette promotion a été baptisée Antoinette Dinga Dzondo (ADD), du nom de la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire.

Dans le cadre de son partenariat avec l'UNIC, l'ANADVC s'emploie à côté de cette institution onusienne à formaliser et à pérenniser la Journée du mérite citoyen comme événement majeur d'émulation des personnes vivant avec handicap, en République du Congo.

Pour cette 5e édition, l'association nationale des aveugles et malvoyants du Congo a décidé, aussi, de primer les cinq femmes majeures du collectif Liloba, pour leur dynamisme, courage et civisme dont elles ont fait montre dans la gestion du projet *«Initiative Liloba»*, en partenariat avec le FNUAP. Une initiative de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu du handicap.

M.M.M.

COOPÉRATION

Le ministère de la Jeunesse conclut un partenariat avec France volontaires

Après l'adoption par le Conseil des ministres du jeudi 24 décembre dernier du projet de loi portant institution du corps des jeunes volontaires en République Congo, la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, Destinée Hermella Doukaga, a procédé lundi 28 décembre dernier à Brazzaville, à la signature d'une convention de partenariat avec France volontaires, représentée au Congo et en RDC par Mamadou Ndour Camara. La convention permettra aux deux parties de travailler au développement du volontariat congolais.

Echange des parapheurs entre Mamadou N. Camara et Destinée H. Doukaga

Il existe en l'espèce une première expérience initiée avec le concours de France volontaires. Elle a donné un certain nombre de leçons qui ont été tirées et qui permettent, aujourd'hui, de poser de nouveaux jalons du partenariat, estime le représentant pays de l'ONG française. La deuxième convention signée en 2018 fut concluante. Elle permit de *«renouveler le partenariat pour redynamiser les jeunes volontaires congolais»*.

La contribution de France volontaires, opérateur de l'Etat français en matière de volontariat, consiste à appuyer le ministère congolais de la Jeunesse sur trois axes: le premier consistera à développer le volontariat national, le volontariat international, aussi bien au plan africain qu'intercontinental. Le deuxième s'emploiera à renforcer les capacités de l'ensemble des actions qui s'impliquent dans la mise en place du volontariat national au Congo. Et, le troisième s'inscrit dans un plaidoyer en faveur du volontariat au Congo, auprès des organisations nationales et internationales, mais aussi auprès des entreprises publiques et privées, sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Pour que ce partenariat produise de bons résultats, *«nous serons aux côtés du ministère de la Jeunesse à qui nous adressons nos vifs remerciements pour cette étape de passage du projet de loi sur le volontariat en Conseil des ministres»*, a souligné Mamadou Ndour Camara.

Avant de conclure ce partenariat, la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique Destinée Ermella Doukaga avait échangé en début décembre avec le représentant national Congo/RDC de l'organisme France volontaires, Mamadou Ndour Camara, à Brazzaville. *«Avec la volonté politique affichée de l'Etat congolais, nous voulons faire en sorte qu'on puisse avoir un Programme national de volontariat qui permettra de mobiliser la jeunesse congolaise, de faire en sorte qu'elle puisse disposer d'un capital expérience qui pourrait faciliter les relations professionnelles»*, avait-il dit au sortir de l'entretien.

Marcellin MOUZITA
et Epérancia MBOSSA

Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers

GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

Empowered lives. Resilient nations.

Projet Régional - *CBSP – Partenariat pour la conservation de la biodiversité : Financement*

Appel à soumissionner N° CBSP-AMI/AP-2020-12/001
(Appel à Manifestation d'Intérêt/ Appel à Proposition)
Projet régional «CBSP- Partenariat pour la Conservation de la Biodiversité : Financement durable des Aires Protégées du Bassin du Congo – PIMS3447».

Appel ouvert aux organisations de la Société civile (ONG & OCB) nationales de droit Congolais

Date de lancement : le 28 décembre 2020 - Date de clôture : le 22 janvier 2021

Un appel à projets/micro-projets est ouvert aux organisations de la Société civile nationales (ONG et OCB) qui disposent des capacités requises et remplissent des critères requis pour œuvrer en faveur des communautés locales des deux (2) sites pilotes d'APs désignées dans chacun des 6 pays (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA et RDC).

Le projet/micro-projet dont aura le lead, l'ONG ou OCB principale sera réalisé conjointement avec l'appui technique de l'équipe nationale du projet régional dans chacun des six (6) et si nécessaire avec la participation d'autres parties responsables / expertises locales spécifiques entièrement sous la responsabilité de l'ONG/OCB principale détentrice du contrat avec le PNUD et sur la base d'une méthodologie appropriée permettant à chaque partenaire d'exécution d'apporter sa valeur ajoutée tout en ayant pleinement en mains le contrôle de ses propres activités au regard de son mandat.

Dans le dispositif de mise en œuvre, le projet régional via le PNUD/pays assumera la responsabilité de la coordination globale de toutes les actions en vue de l'atteinte des résultats escomptés sur le terrain en faveur des communautés locales/populations autochtones bénéficiaires. Dans la mesure du possible et si cela peut être utile, en ce qui concerne exclusivement les interventions spécifiques de relèvement rapide (moyens de subsistance…) en faveur des communautés durement affectées par la crise du COVID19, le PNUD propose l'utilisation de son approche innovatrice qui est le 3x6+.

La présente initiative vise à appuyer les communautés locales/populations autochtones des deux (2) sites nationaux d'APs pilotes, en vue de faire face aux conséquences de la crise environnementale imprévue due à la pandémie du COVID19, tout en renforçant leur résilience pour leur permettre de continuer et d'accroitre leurs efforts pour la Conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles de ces Aires protégées dont elles sont riveraines.

En vue de démarrer la mise en œuvre ces interventions de manière simultanée, le projet régional CBSP PIMS3447, à travers les bureaux PNUD de chacun des six (6) pays, invite les Organisations de la Société Civile : ONGs (ONGs nationales/locales ou consortium d'ONGs), OCBs, Associations locales de développement, disposant de l'expertise avérée en matière de :

1) Conservation de la Biodiversité,
2) Gestion durable des ressources naturelles,
3) Activités (moyens) de subsistance durable (y inclus AGRs…) ;
4) Activités alternatives (à celles qui mettent la pression sur l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles et celles de la biodiversité), / Protection de l'environnement & Forêts et utilisation des services environnementaux existants dans les sites pilotes d'APs (pour l'amélioration des conditions de vies des communautés locales/populations autochtones dont la vulnérabilité a été accrue avec la crise imprévue liée à la pandémie du COVID19)…

L'appel à soumissionner concerne ainsi deux (02) lots distincts, représentant les deux (02) sites pilotes d'Aires Protégées retenues pour la mise en œuvre des activités de démonstration (prévues à l'année 4/5), du projet régional

Pays/Composante	Site 1	Site 2
Congo	Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio-Louna	Réserve de Faune de la Léfini

Renseignements complémentaires

Pour des besoins de renseignements additionnels nécessaires, notamment pour la mise à disposition de l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI), veuillez-vous adresser à la guérite du PNUD Congo
Croisement Avenue Foch/Emile Biayenda
BP : 465 Brazzaville, Congo
Ou nous contacter uniquement par mail à :
Equipe nationale du Projet CBSP-PIMS3447_Compsante Congo
guichard.boungou.kibenga@undp.org /
brice.mowawa@undp.org

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE
N°12/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR. /DPT	REQUERANTS
1	29.016 du 03/06/2020	Plle(s) 12	Bloc 59	Section M2	Superficie 400,00m²	MPITA	Arr.1	PIKO Victorien Romaric
2	26.475 du 10/10/2016	Plle(s) 03 et 04	Bloc 18 bis	Section G	Superficie 700,00m²	CENTRE - VILLE	Arr.1	MALANDA Cyriaque
3	29.259 du 21/08/2020	Plle(s) 07	Bloc 199	Section BN	Superficie 400,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	NIKOUZOLOLO Christ Nadieu
4	25.831 du 09/02/2016	Plle(s) 13	Bloc 63	Section J	Superficie 283,11m²	MPITA	Arr.1	MOUIZILA NZAOU Elie
5	29.234 du 18/08/2020	Plle(s) 04	Bloc 65	Section BN	Superficie 500,00m²	ZONE COTIERE	Arr.6	LOUAZA David
6	26.310 du 09/08/2016	Plle(s) 02 et 07	Bloc 144	Section BR	Superficie 575,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	Mr et Mme DUCREUX Leaticia
7	29.153 du 21/07/2020	Plle(s) 07 bis	Bloc 92	Section BT	Superficie 247,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	NKAYA BOUANGA Chancelvie Denicia
8	24.549 du 26/01/2015	Plle(s) 01 à 12	Bloc 110	Section /	Superficie 6.000,00m²	LIAMBOU	LOANGO	AWADIYA Abakar
9	26.175 du 06/07/2016	Plle(s) /	Bloc 85	Section BY 2 Tranche	Superficie 10.125,00m²	COTE - MATEVE	Arr.6	GUINOT Clémentine
10	29.307 du 14/09/2020	Plle(s) Domaines	Bloc 215 et 216	Section /	Superficie 11.000,00m²	NGONDJI	LOANGO	MPAKA TCHIANIKA Josiane Berthe
11	29.311 du 15/09/2020	Plle(s) 10	Bloc 09	Section BT	Superficie 625,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	KOMBELLY DA RUISSEAU Des Merveilles
12	29.333 du 23/09/2020	Plle(s) 05	Bloc 24	Section J	Superficie 320,00m²	KM4	Arr.1	MPASSI OUMBA Christelle
13	28.817 du 26/11/2019	Plle(s) 01 et 03	Bloc 55	Section BN	Superficie 925,00m²	NGOYO	Arr.6	DIBAS Franck Patrice Joseph
14	29.197 du 04/08/2020	Plle(s) Domaines	Bloc 134	Section BM5 Tranche	Superficie 10.628,08m²	M'VASSA	Arr.6	GUILPAIN Franck René Louis
15	29.223 du 14/08/2020	Plle(s) 09	Bloc 03	Section G	Superficie 600,00m²	MPITA	Arr.1	ANGABA Gabriel
16	23.556 du 21/03/2014	Plle(s) 229	Bloc /	Section F	Superficie 859,85m²	CENTRE - VILLE	Arr.1	Felix TCHICAYA Nadine
17	28.045 du 30/08/2018	Plle(s) 09 et 10	Bloc 118	Section BL	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	PADONOU Agathe
18	29.216 du 13/082020	Plle(s) 251 bis	Bloc /	Section E	Superficie 823,75m²	CENTRE - VILLE	Arr.1	DUBOIS Sophia Charlotte Ovagilngondo Vivette
19	29.366 du 07/10/2020	Plle(s) 03	Bloc 85	Section J	Superficie 479,26m²	MPITA	Arr.1	MAMPOUYA Marie Michelle
20	29.154 du 21/07/2020	Plle(s) 11	Bloc 320	Section BS	Superficie 442,04m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	MAKASSELA Rex Bienvenu
21	23.760 du 22/05/2014	Plle(s) 02	Bloc 143 ex 154bis	Section BM 5 eT	Superficie 750,00m²	NGOYO	Arr.6	N'TALOULA Leslie Euliche
22	23.761 du 22/05/2014	Plle(s) 04	Bloc 143 ex 154bis	Section BM 5 eT	Superficie 750,00m²	NGOYO	Arr.6	BIBOUTI Valentine
23	29.352 du 05/10/2020	Plle(s) 19	Bloc 90	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MOMBO DOUCKET Guy Aimeria
24	29.099 du 02/07/2020	Plle(s) 02	Bloc 17	Section M2	Superficie 809,15m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	ADOUKI Jean Lambert
25	29.328 du 21/09/2020	Plle(s) 04	Bloc 71	Section AI	Superficie 400,00m²	MAKAYABOU	Arr.5	KOUAMBA MOKESSI Rodrel
26	28.846 du 18/12/2019	Plle(s) 01 à 03	Bloc 65	Section BM	Superficie 1500,00m²	NGOYO	Arr.6	Mme Laurence BANGALA NSONA
27	29.320 du 16/09/2020	Plle(s) 05 et 07	Bloc 09	Section BM4	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	DIAMBOU Noel
28	26.481 du 12/10/2016	Plle(s) 13 et 15	Bloc 94	Section BK	Superficie 600,00m²	MPAKA	Arr.6	NTALOULA Léonard
29	29.145 du 17/07/2020	Plle(s) 11	Bloc 11	Section J	Superficie 399,00m²	KM4	Arr.1	MABIALA BABELA Jean Robert et Mme MABIALA BABELA née BOUANGA Mireille Félicité Yvette
30	29.204 du 10/08/2020	Plle(s) 18	Bloc 71 bis	Section BXA	Superficie 500,00m²	COTE - MATEVE	Arr.6	BOMANDOKI ENGOBI Thierry Hermann
31	29.205 du 10/08/2020	Plle(s) 07	Bloc 71 bis	Section BXA	Superficie 400,00m²	COTE - MATEVE	Arr.6	KETO Georgette Arlette
32	29.051 du 18/06/2020	Plle(s) 03	Bloc 30	Section M2	Superficie 369,84m²	AEROPORT	Arr.1	Mr FOUTY Caryl Gilles Edmond et Mme TCHILOEMBA Esdie-Zinga
33	29.075 du 25/06/2020	Plle(s) 08	Bloc 95	Section M2	Superficie 430,00m²	TCHIMBAMBA	Arr.1	YABA-NGO Steve Aymar
34	29.015 du 03/06/2020	Plle(s) 144	Bloc /	Section M	Superficie 548,66m²	OCI	Arr.1	SENGOMONA NDOUNDOU Monica Jeave Pascale, SENGOMONA NTADI Loic De Baptiste, SENGOMONA Gloria Prude Floriste, SENGOMONA Saint Christopher Grand-Jean
35	28.986 du 26/03/2020	Plle(s) 08	Bloc 25	Section CD	Superficie 500,00m²	NANGA	Arr.6	KIZONZOLO Yvanne Babette
36	29.345 du 28/09/2020	Plle(s) 05	Bloc 86	Section M	Superficie 452,79m²	MPITA	Arr.1	NGOTO Bergil Eunice
37	29.105 du 06/07/2020	Plle(s) 05 et 06	Bloc 42	Section BM 5	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	TSIANGOU PELLENE Périne
38	22.345 du 11/04/2013	Plle(s) 01	Bloc 162 qter	Section L	Superficie 416,88m²	BASE AERIENNE	Arr.1	SANGUILONO Grégoire
39	29.176 du 28/07/2020	Plle(s) 02	Bloc 242 ter	Section BS	Superficie 334,19m	TCHIMBAMBA	Arr.1	LELO MAVITOU Cruise Rodfore Anicet
40	29.264 du 26/08/2020	Plle(s) 09	Bloc 182	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	WENAMIO Emeline Celeste

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau, OKEMBA Yvon Faustin Magloire, Inspecteur des Impôts

Fait à Pointe-Noire, le 21 décembre 2020

«Inculturation, le sacre et le profane»

(En hommage à l'Ancien Dominique Ngoïe-Ngalla, Anèr*)

L'Ancien Ngoïe-Ngalla- c'est ainsi que nous nous appelons au sein de l'Association congolaise des anciens séminaristes et juvénistes (ACASJ)- n'est plus de ce monde.

Il a tiré sa révérence le 13 octobre 2020. Il y a plusieurs manières de lui rendre hommage. Comme lui, j'ai choisi de prendre ma plume pour aborder une thématique sur laquelle il aimait s'épancher de façon récurrente en vue d'éduquer et de sensibiliser les jeunes générations à la beauté du chant sacré. Je n'ai pas le même talent que lui, et je n'ai pas la prétention d'être son disciple mais je ne puis m'empêcher, pour évoquer sa mémoire, de toucher à ces thèmes qu'il affectionnait. Dominique considérait le chant grégorien comme musique sacrée par excellence. L'homme étant le produit de son hérédité, de son éducation et donc de son environnement social et culturel ainsi que de son époque, Dominique qui est passé par le séminaire, était imprégné de cette tradition du chant grégorien et de la musique classique. Chant grégorien et musique classique ont permis à des générations de chrétiens catholiques de prier dans le calme, de profiter du chant pour méditer, de se transporter en extase et dans la contemplation.
La liturgie et les rites religieux catholiques d'aujourd'hui ont subi une telle transformation, pour ne pas dire altération, en particulier le chant, qu'il est parfois pénible de se concentrer et de méditer pendant les offices religieux. Il se plaignait du chant religieux devenu un folklore au sens péjoratif du terme. Ce n'est ni une question de langue, de rythme ou de danse, mais l'ensemble y compris la mélodie car la musique religieuse qui est servie dans les églises et temples ces jours-ci, ressemble à s'y méprendre, à la musique mondaine des bars, boîte de nuit et folklore traditionnel. Seuls les mots diffèrent pour faire diversion.
Dominique se défendait de mépriser les chants en langues vernaculaires. Pour preuve, les chants en lari de Mgr Batantu, ou en lingala du Père Moysan ou en vili de l'Abbé Godefroy Poaty le ravissaient et le réjouissaient au point de l'aider à prier avec concentration et ferveur.
Depuis que Vatican II a reconnu que le catholicisme est une chrétienté multiculturelle et que chacun peut exprimer sa foi dans sa propre culture: langue, musique, danse, rythme, etc… cela a engendré des expressions, des manifestations et des pratiques diverses ainsi que la dynamique d'un renouveau liturgique surtout au niveau du chant. Le plain-chant, le chant grégorien, la musique classique et le chant polyphonique jugés rébarbatifs et ennuyeux par la jeunesse actuelle, disparaissent petit à petit des offices au profit d'une musique populaire combinée à la danse. La méditation et la contemplation n'ont plus d'espace au profit des animations

Dominique Ngoïe-Ngalla

et des exhibitions corporelles. C'est ainsi que la confusion s'est instaurée entre la musique sacrée et la musique profane voire mondaine. Par ailleurs, sous Vatican I, un chrétien pouvait se sentir à l'aise pour suivre les offices dans n'importe quelle église de n'importe quel pays. Ce n'est plus le cas.
Dans l'histoire de l'Eglise catholique, au cours des siècles, la musique sacrée était différente de la musique profane. Si l'on ne dansait pas, ou l'on ne battait pas des mains, on n'était pas moins enchanté, transporté aux anges à l'écoute de ces chants d'autrefois. Aujourd'hui il faut danser ou battre des mains pour ne pas assister en spectateur aux offices religieux car c'est souvent la seule manifestation de la liturgie dite participative, la chorale se comportant en orchestre qui donne un concert. A cela, il faut ajouter le vacarme assourdissant des instruments de musique jouant à fond pour accompagner le brouhaha des voix des choristes emballés par leur propre rythme de danse folklorique. Il semble même que tous les chants exécutés ne reçoivent pas l'imprimatur de l'ordinaire comme ce fut le cas jadis. On assiste ainsi à l'exécution de *«chansons»* qui ne riment pas avec les textes liturgiques du jour.
Peut-être y avait-il un peu d'aliénation culturelle, d'infantilisme et de naïveté chez ces chrétiens qui priaient en latin, mais la foi simple et sincère se nourrit aussi de cette vénération du sacré. Vatican II est donc venu un peu bouleverser ces pratiques ancrées dans la tradition. Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, l'Eglise catholique est faite essentiellement de coutumes et de traditions. Mais Ngoïe-Ngalla ne s'accrochait pas aux traditions. Il n'était nullement nostalgique du passé. Il était persuadé que la musique sacrée se distinguait de la musique profane par la mélodie, le rythme, le tempo, ce qui avait la vertu d'inviter à la méditation et à la prière. Les chrétiens participaient moins bruyamment et se sentaient emportés comme par une communion collective. On appelait musique religieuse et sacrée chant tandis que la musique profane et mondaine était faite de chansons. Aujourd'hui, chant et chanson se confondent. Voilà, un peu dit de manière schématique, un tantinet provocateur, les griefs de l'Ancien Ngoïe-Ngalla contre l'inculturation dans le domaine du chant sacré, fait pour prier et méditer et non pour se distraire. Il y a néanmoins des exceptions. Sans vouloir être chauvin, la chorale Père Paul Ondia par exemple, dont la devise est *«Chanter pour évangéliser»* est une chorale qui allie avec bonheur la tradition et le modernisme. Si chanter c'est prier deux fois, danser est peut-être prier quatre fois? Qu'on se le dise!

Repose en paix, Dominique, là-haut, ce sont des voix angéliques que tu écouteras éternellement sans distraction dans la contemplation!

Gustave P. ZOULA
Ancien séminariste,
Mbamou et Makoua

*Anèr, Avηρ en grec, qui veut dire l'homme, le masculin, vir en latin, qui a donné viril en français. C'est ainsi que Dominique et ses condisciples s'appelaient en classe de seconde.

Bureaux à louer

Avenue Charles de Gaulle à Pointe-Noire:
Immeuble REGAL à côté du super Marché Casino
19m² / 51,84m² / 72,16m² / 185,65m²
Contacts:
Société Civile Immobilière 100
242 94 0147/05 553 39 69,
Pointe-Noire, Congo

DEMI-PARCELLE A VENDRE

Quartier MOUKOUNZI – NGOUAKA MAKELEKELE en cours d'aménagement, avec des maisons en matériaux durables.

Dimensions: 12 m x 16 m.
Prix abordable de confinement.

Contact: 05 528 03 94 / 06 889 98 99

ETUDE DE MAITRE SERGE NIATI-TSATY
NOTAIRE
Tél.: (+242) 05 042 38 37/06 444 52 48
E-mail: etudeniati@yahoo.fr
Etude sise au 62, Avenue Energie, en face de l'Aéroport Agostino-Neto, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

A2M REAL ESTATE

Société Civile Immobilière
Au capital de: 1.000.000 F. CFA
Siège social: 62, Avenue Energie, en face de l'Aéroport A.A Neto, Arrondissement no 1 E.P Lumumba, Pointe-Noire - CONGO

CONSTITUTION

Suivant acte authentique (statuts et annexes) reçu par Maître Serge NIATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 19 novembre 2020, enregistré au domaine des timbres le 24 décembre 2020 à Pointe-Noire MPAKA sous le Folio 243/02 N°212, il a été créé une Société Civile Immobilière Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: A2M REAL ESTATE;
Forme Juridique: Société Civile Immobilière;

Capital social: 1.000.000 de francs CFA;

Siège social: 62, Avenue Energie, en face de l'Aéroport A.A Neto, Arrondissement n° 1 E.P Lumumba Pointe-Noire – CONGO;

Objet social:
-Toutes activités immobilières, gestion, achat, vente et location;

Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

RCCM: CG-PNR-01-2020-B50-00026;

Dépôt légal: Au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-B-00643 le 30 décembre 2020;

Gérant: Monsieur GOMA Yvon Brice.

Pour annonce,
Maître Serge NIATI-TSATY,
Notaire

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE
OLEA CONGO

Société Anonyme Avec Conseil d'Administration
Capital social de F. CFA: 15.000.000
Siège social: Rond-Point des Amoureux, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG/PNR/12 B 659

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR - CESSION D'ACTIONS

Suivant actes déposés au rang des minutes de Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 21 Décembre 2020, enregistrés à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 22 Décembre 2020, sous les folios 250/10 N°1057 et 250/13 N°1060, les actionnaires de la Société OLEA CONGO SA ont décidé ce qui suit:
Démission d'un Administrateur: La collectivité des actionnaires a pris acte de la lettre de démission en date du 05 Juillet 2020 de Monsieur Philippe BAILLE, de son poste d'Administrateur de la Société;

Nomination d'un Administrateur: La collectivité des actionnaires a nommé, en remplacement, pour la durée restante du mandat de Monsieur Phillipe BAILLE, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, à tenir en 2021:
- OLEA HOLDING France SAS
23-25 Rue Dumont D'Urvi11e, 75116 Paris
Représentée par Monsieur Olivier DUBOIS.

Cession d'actions: La collectivité des actionnaires a constaté la cession d'actions de 15% du capital social intervenue entre les actionnaires, le 30 Juillet 2020 à Pointe-Noire ;

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous les dépôts no 20 DA 833 et 20 DA 834 du 22 Décembre 2020 et les mentions modificatives ont été portées au RCCM, à la même date sous les numéros M2/20-974 et M2/20-975.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO

HUBEI HELI FABRICATION SPECIALE D'AUTOMOBILES
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
capital social : 1.000.000 de francs CFA
Siège social : 291 rue Mafouta Sébastin, quartier Kitsana, Madibou, Brazzaville
RCCM CG BZV 14B 5447

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Suivant procès-verbal de dissolution de la société dénommée HUBEI HELI FABRICATION SPECIALE D'AUTOMOBILES reçu en date à Brazzaville du 11 décembre 2020, par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré le 23 décembre 2020, sous folio 236/5 numéro 4485 à la recette ETD PLAINE, Brazzaville (République du Congo) ; l'associé unique de ladite société a décidé de la cessation d'activités ayant entrainé la dissolution anticipée de la société dénommée HUBEI HELI FABRICATION SPECIALE D'AUTOMOBILES.

En conséquence de ladite résolution, la société a été mise en liquidation.

L'associé unique, Monsieur ZHU FENG, a été désigné en qualité de liquidateur de la société dénommée HUBEI HELI FABRICATION SPECIALE D'AUTOMOBILES (Société en liquidation).

Un exemplaire dudit Procès-verbal a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 28 décembre 2020, sous le numéro 20 DA 334 et mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro M2/20-529, le même jour.

Pour avis
Me Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE
115 bis, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville de Brazzaville
B.P : 13646 / Tel(s) :(+242)22.611.26.46/ 05.585.61.87/ 06.412.72.92
E-mail : officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

IDMO BUSINESS SERVICES CONGO
EN SIGLE « I.B.S CONGO »
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital Social : de 1.000.000 de francs CFA
Siège social : 946, RUE LOUEME, MOUNGALI, BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2020-B13-00012.

AVIS D'EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique de la société dénommée IDMO BUSINESS SERVICES CONGO en sigle «I.B.S CONGO» reçu en date à Brazzaville du 23 décembre 2020 par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré le 24 décembre 2020, sous folio 237/1, Numéro 4497 à La recette EDT plaine, Brazzaville (République du Congo) ; l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) Extension de l'objet social aux activités suivantes :
- Travaux agricoles ;
- Vente et fabrication des saucisses, saucissons secs et viande hachées ;
- Elevage ;
- Charcuterie.

2) Transfert de siège social :
Le siège initialement fixé au numéro 946 de la RUE LOUEME, MOUNGALI, a été transféré au numéro 1413 de la rue Lékoumou, plateau des 15 ans ; Moungali Brazzaville.

Une copie authentique du procès-verbal cité supra a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 28 décembre 2020, sous le numéro D16, et mention modification a été portée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier numéro CG-BZV-01-2020-M-02395, le même jour.

Pour avis
Me Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

AFD

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

N0016-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN EXPERT CHARGE DES OPERATIONS DU PROJET LISUNGI DE REPONSE D'URGENCE A LA COVID-19 (PLRUC)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le Pprojet Lisungi de Réponse d'Urgence à la Covid19.

2.Le Gouvernement de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un expert chargé des opérations du Projet Lisungi.

3. Par délégation et sous la responsabilité du Coordonnateur du Projet, le chargé des opérations est chargé : d'apporter une assistance technique aux consultants responsables et aux partenaires d'exécution dans la gestion de leurs activités ; de coordonner la production, dans les délais et dans le format requis, des documents et des rapports d'activités convenus dans les différents accords de financement ; d' assurer le relai opérationnel du Coordonnateur auprès des parties prenantes.

4. Parmi ses principales tâches, le chargé des opérations sera chargé de :

Veiller, en collaboration avec les responsables d'activités, à la préparation et à la mise à jour régulière des activités du PTBA du projet ;

Veiller à l'exécution des missions des Agences d'exécution telles que définies dans leur Contrats avec l'Unité de Gestion du Projet ;

Suivre la gestion financière des activités en étroite collaboration avec le Responsable Administratif et Financier en conformité avec les Règles de la Banque Mondiale et des Manuels de procédures du Projet ;

Veiller en étroite collaboration avec l'auditeur interne et le RAF au bon déroulement des missions de l'audit interne et du contrôle externe (auditeurs externes, inspection des autres organes, bailleurs de fonds, etc) du Programme ;

S'assurer, avec le concours des spécialistes environnementaux et sociaux du projet, que les dispositions du CGES et du CPPA sont correctement appliquées sur le terrain et que les rapports d'exécution des PGES et PPA sont transmis à la Banque en temps réel ;

Préparer avec l'appui d'autres experts du projet et transmettre au Coordonnateur les documents et rapports demandés par la Banque Mondiale, selon la fréquence établie dans le manuel d'exécution du projet ;

Organiser/participer aux réunions d' information et d'échanges avec les partenaires dans le cadre des activités du projet ;

Préparer les réunions du Comité d'Orientation Stratégique du Projet et s'assurer de la tenue des réunions des COSI), des CLS et des CCC ;

Accompagner le Coordonnateur systématiquement dans les responsabilités de représentation et de liaison avec les bailleurs de fonds finançant les activités mises en œuvre dans le cadre de LISUNGI.

5.Le Chargé des opérations sera recruté pour une durée d'un an renouvelable sur une durée globale de deux (2) ans, avec une période d'essai de six (6) mois au cours de la première année. La prorogation de son contrat ne peut intervenir que si ses performances sont jugées satisfaisantes après une évaluation faite par le Coordonnateur du projet.

6.Pour conduire cette mission, le/la candidat(e) devra •

Avoir un diplôme universitaire supérieur en économie, gestion, sciences sociales ou dans des domaines connexes ;

Avoir plus de dix (I O) ans d'expérience professionnelle pertinente dont cinq (5) années au moins passées en tant que chargé de programme/projet ;

Avoir une expérience professionnelle relative au renforcement des capacités ainsi qu 'en matière de gestion des projets de la Banque Mondiale, des organismes du Système des Nations Unies, ou d'autres organisations de développement serait un atout ;

Avoir une bonne expérience dans la gestion des transferts monétaires et des populations vulnérables serait un atout supplémentaire ;

Avoir de bonnes connaissances en informatique (principales applications de MS Office, y compris les outils de gestion de projets ainsi que la capacité à utiliser les Nouvelles Technologies de l'Information) ;

Avoir le sens aigu de l'organisation, d'autonomie et une bonne qualité relationnelle ;

Une expérience de travail avérée avec une grande variété de partenaires et avec différents groupes d'acteurs.

7. Les critères d' éligibilité et la procédure de sélection seront conformes à la méthode de sélection des Consultants Individuels consignée dans le Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018.

8. Les dossiers de candidature (lettre de motivation adressée au coordonnateur du projet Lisungi; curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, copies des diplômes, copies des attestations ou certificats de travail) sont à déposer au plus tard le 12 janvier 2021 à 13H00 aux adresses ci-dessous, sous plis fermé et portant la mention «Avis d'appel à candidature N0016-SC/MASAWPL-SFS[UGP-FA2/20, relatif au recrutement d'un expert chargé des opérations du Projet Lisungi».

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et les renseignements complémentaires au siège du programme LIS UNGI-Système de Filets sociaux, sis ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club, Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo). Tél : (+242) 06 653 70 07/06 698 26 87; E-mail ; lisungiprojet@gmail.cqm, du lundi au vendredi (de 09H00 à 16H00, heures locales).

Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2020

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

MUSIQUE

Un nouveau staff dirigeant pour les Bantous de la capitale

Peu avant la mort du patriarche Edo Ganga, en marge d'un concert de l'orchestre Bantous de la capitale à Brazzaville, Maurice Nguesso, alias Ya Momo, le frère aîné du Président de la République, avait échangé avec lui à l'impérieuse nécessité de réfléchir sur une nouvelle forme d'organisation de ce mythique groupe, afin de l'arrimer aux standards actuels de gestion des grandes formations musicales internationales. C'est désormais chose faite. Les Bantous se sont dotés d'un nouveau staff dirigeant. A l'issue de l'assemblée générale constitutive qui a eu lieu samedi 2 janvier dernier dans la capitale, Maurice Nguesso a été porté à la tête du Comité Bantous et Côme Moutouari - qui a signé son énième come-back - s'est vu confier le poste de chef d'orchestre.

Maurice Nguesso entouré des autres membres élus

A la clôture de l'assemblée générale, le néo-président du Comité Bantous a remercié les participants pour les *«contributions qui ont amendé qualitativement et quantitativement le projet des statuts et règlement intérieur et d'avoir permis la mise en place des instances qui vont désormais conduire l'action des Bantous de la capitale».*

«Nous voulons fixer à l'orchestre Bantou la mission de faire revivre culturellement Brazzaville et les villes de l'intérieur en y apportant à nouveau l'ambiance et la joie de vivre à travers les chansons éducatives et divertissantes qui ont jadis rythmé la vie des Congolais au quotidien.

Pour ce faire, nous avons l'intention de créer une école de danse et une école de musique estampillées ''Bantous de la capitale'', afin d'amener les Congolais à reprendre à danser la rumba et les autres pas de danses tels que la salsa, le tango, la valse, la biguine, etc.

Notre objectif est de donner à l'orchestre Bantous de la capitale un cadre et des conditions de travail optimum.

Nous avons l'ambition de créer les conditions permissives pour que l'orchestre Bantous, de par son activité, soit en position de générer des ressources financières et matérielles devant lui assurer une certaine autonomie de ce point de vue.

Naturellement, de telles perspectives ne peuvent se créer que dans un climat de paix, comme l'a souvent indiqué et martelé Monsieur le Président de la République du Congo, Denis Sassou-Nguesso…», a affirmé Maurice Nguesso.

Après la mort d'Edo Ganga, le dernier des cofondateurs des Bantous de la capitale, la dotation d'un nouveau staff dirigeant est destiné à faire éviter à cet ensemble musical de sombrer dans la nuit des temps, comme la plupart des grands orchestres du Congo et de la sous-région qui n'ont pas survécu à la disparition de leurs créateurs.

Cerise sur le gâteau, après l'assemblée générale, l'assistance a eu droit à un concert des Bantous de la capitale marquant la reprise officielle de ses activités, après le break forcé causé par la pandémie de coronavirus.

Véran Carrhol YANGA

Le nouveau staff dirigeant des Bantous

Président du Comité Bantou: Maurice Nguesso
Premier vice-président: Aimé Georges Tantsiba Okia
Deuxième vice-président: Ghislain Joseph Gabio Moungabio
Troisième vice-président: Max Toussaint Loemba
Secrétaire général: Jacques Ongotto
Secrétaire général adjoint: Joseph Pénaya
Manager: Blanchard Ngokoudi
Secrétaire chargé de la communication: Médard Milandou Tsonga
Secrétaire chargé des relations publiques, porte-parole: Florent Thomas Diatounga
Secrétaire chargée des affaires sociales: Mme Clarisse Kombo
Trésorière générale: Mme Clémence Bayidikila
Trésorière générale adjointe: Mme Stella Fylla Angossio
Chef d'orchestre: Kosmos Moutouari
Chef d'orchestre adjoint: Simon Mangouani

MUSIQUE

''Wâ'', le deuxième album de Mel Malonga, bientôt sur le marché

Après le coup d'essai ''Ndjele Ndjele'', Mel Malonga, artiste-musicien bassiste, chanteur, arrangeur, et auteur-compositeur congolais à cheval entre l'Europe et son pays natal, s'apprête à mettre sur le marché ce 22 janvier, le deuxième album de sa discographie, intitulé ''Wâ''. Il nous en dit davantage dans cette interview.

Tout d'abord, qu'est-ce qui vous amène au pays?

**Je suis Congolais, je travaille en Europe, et j'aime toujours revenir au pays, parce que j'aime bien partager mon expérience avec les artistes qui sont sur place. Et en dehors de cela, j'ai ma famille, mes enfants ici.

C'est quoi votre actualité?

**Je viens de réaliser un album intitulé: ''Wâ'' dont la sortie officielle est prévue ce 22 janvier. Wâ signifie écoute, prête l'oreille, entends, analyse, comprends, et agis pour construire. En fait, souvent quand on parle de Wâ, quand on écoute, c'est vraiment pour construire quelque chose. Donc, il faut écouter pour s'écouter, pour construire quelque chose. Wâ, c'est aussi un appel, une façon de conjuguer les sens des uns et des autres autour d'un mot, le Wâ, qui donne le nom à l'album, dégage l'image la plus importante et la plus nette qui explique toute ma pensée et toute ma motivation à l'endroit d'humains, d'artistes à divertir, à éveiller les consciences aussi.

Ceci dit, Wâ est un album de douze titres autobiographiques dont chacun est toute une histoire que je raconte.

Comment définissez-vous votre style de musique?

**Le genre de musique que je fais, à la base, c'est de la rumba. Mais, une rumba qui rencontre d'autres genres de musique comme le jazz, la soul, la musique contemporaine.

Quels artistes vous ont aidé à concocter cet opus?

**J'ai collaboré avec plein de musiciens comme mon compatriote Francky Mouelet, basé à Paris et qui a assuré la réalisation, la prise de son et le mixage. Il y a aussi un guitariste, qui, pour moi, est le meilleur du monde, le Français Sylvain Luc. Il a notamment travaillé dans le titre ''Bolé bantu'' dans lequel je rends hommage à un grand griot congolais, qui m'a beaucoup inspiré, Malonga Léon.

J'ai aussi fait intervenir un grand pianiste, Etienne Stadwijk. En dehors de ça, il y a eu Freddy Massamba, Fany Fayard, la voix d'or…

Parmi les douze titres, il y a ''Pygmées Baka''...

**C'est toute une histoire, comme d'ailleurs les autres titres de l'album. Quand je suis en Europe, je travaille avec un metteur en scène, comédien, écrivain congolais, Dieudonné Niangouna. Invité à donner un spectacle en Suisse, il m'avait contacté. Par rapport à ce qu'il voulait présenter comme spectacle, il a eu envie d'aller en résidence chez les Pygmées Baka, au Cameroun. Finalement, on s'y est rendu et on a passé des moments inoubliables; on a beaucoup appris; on a beaucoup échangé. C'est en rapport à ça j'ai fait la chanson ''Pygmée Baka''.

Quels sont vos autres projets?

** Avant de réaliser cet album, j'en avais deux autres qui étaient presque prêts. Mais il y a eu un moment où j'ai senti l'urgence de faire cet album, parce que j'avais constaté que la musique congolaise perdait son identité. Donc, c'est vrai que mon album est vraiment métissé, mais à la base, j'ai voulu vraiment garder l'identité. Car ce sont les rythmes traditionnels kongo que j'ai utilisés comme le Ntsiawa, l'Ekongo Plateau, les rythmes des Bakongo. C'est parce que je suis conscient et reconnaissant d'avoir hérité du patrimoine musical et artistique laissé par nos ancêtres.

La pochette du nouvel album

C'est comme il y a un adage qui dit, en kongo: ''Wadia fua yika dio'', ce qui signifie: si tu profite de l'héritage, il faut sa savoir le fructifier. Moi, j'ai été dans les Bantous de la capitale. J'ai joué à côté de Nino Malapet, Jean Serge Essous, Ricky Siméon, Jerry Gérard. J'ai appris beaucoup de choses auprès de ces monuments. J'ai été directeur artistique du groupe de Zao. J'ai beaucoup travaillé avec lui de 2012 à 2015; c'est mon père spirituel. Donc, avec toutes ces expériences, avec tout ce que j'ai appris, j'ai senti cette urgence de faire cet album. Donc, musicalement, c'est un album qui est beaucoup chargé; juste en écoutant, on peut apprendre beaucoup de choses.

Après, au niveau des textes, j'ai voulu dire ce que je pense aussi.

En conclusion, auriez-vous un vœu, un message?

**Pour finir, je dirais que cet album, c'est toute une thérapie. Donc, je souhaite que les gens qui vont l'écouter retrouvent la vie, la belle énergie, la bonne santé, etc.

Souvent, il y a un truc que j'aime bien dire, j'ai même chanté ça dans l'un des titres: je rêve d'un monde où les hommes, comme des instruments de musique, pensent en accord.

Propos recueillis par
Véran Carrhol YANGA

POESIE

Le «Clair-obscur» de Dieu Merci Jocel Sakala Sabi

«Clair-obscur», tel est le titre du recueil de poèmes publié en janvier de l'année dernière, aux Editions Lys Bleu (France), par Dieu Merci Jocel Sakala Sabi. Il vient après ''La vie…'', le recueil de poésie collectif paru en 2016, aux Editions L'Harmattan-Congo-Brazzaville et qu'il a signé avec Romel De Lamias, Lecyrboss, O'Declave et Fraise.

«Le clair-obscur» est un recueil de 83 pages, comprenant 33 poèmes: ''Clair-obscur'', L'obscur'', ''Reviens'', ''Sous l'océan'', ''La fleur mystérieuse'', ''Lève-toi'', ''Sciences des mages'', ''Etoile filante'', ''Le soleil brille'', ''La vague du destin'', ''Guerre des anges'', ''L'éclipse'', etc.

«…Clair-obsur, c'est la restitution du caractère mystérieux de la ré-

Dieu Merci Jocel Sakala Sabi

alité qui met l'homme dans la posture d'un éternel chercheur de la vérité qu'il comprend mais qu'il ne finira jamais de comprendre», est-il écrit à la quatrième page de couverture.

«Conscient de ce que la poésie est un des principaux genres littéraires dont les figures de rhétorique ou de style sont l'appareil respiratoire, Dieu Merci Jocel Sakala Sabi choisit l'oxymoron pour baptiser son ouvrage. En effet, Clair-obsur est constitué de deux mots fondamentalement antithétiques: clair et obscur. Ce qui est clair ne peut être obscur. C'est un cas particulier d'antithèse, des réalités contradictoires qui sont étroitement par la syntaxe. Apparemment absurde, l'oxymoron est judicieusement utilisé par bon nombre d'écrivains de la Pléiade (XVIe siècle) au surréalisme (XXe siècle) (…)

La couverture du livre

Au sujet du débat de la poésie, Antoine Houdar de La Mote (XVIIe siècle) estimait que les règles de la versification rendent l'expression obscure, font obstacle à l'inspiration et qu'il vaudrait mieux…», commente, pour sa part, le préfacier Malachie Cyrille Roson Ngouloubi, écrivain et critique littéraire. Et d'ajouter: *«Le recueil de poèmes Clair-obscur est un ouvrage majeur pour un poète encore mineur.*

Comme quoi, l'on naît poète, mais on ne le devient pas. De fait, Dieu Merci Jocel Sakala Sabi offre à ses éventuels lecteurs un sujet à thèse. Si, pour Nicolas Boileau-Despréaux (XVIIe siècle), chef de file de l'art poétique, ''ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément'', cela ne signifie point, pour autant, que cela est valable en poésie.

A point nommé, certains romanciers se servent instinctivement des artifices de la poésie, même à l'époque contemporaine. A preuve, «Le pleurer-Rire» de Henri Lopès est un titre oxymorique: ce qui fait pleurer ne peut faire rire.

Pour avoir tenté de mettre sa formule en pratique, dans son œuvre poétique, les contemporains de Boileau ne l'ont-ils pas taxé de «Bon versificateur, mais de médiocre poète»?

Toutefois, pour rassurer ses lecteurs sur la maîtrise de son art, Dieu Merci Jocel Sakala Sabi leur offre des poèmes du même registre langagier: Clair-obscur est précédé par deux autres respectivement baptisés «Le chant des cadavres» et «Le clair de lune».

Cette prolixité dans la construction de ses poèmes recommande à la lecture de ce plus ou prou fleuri d'artifices littéraires du merveilleux.

Somme toute, Dieu Merci Jocel Sakala Sabi ôte le voile qui couvrait son recueil à la fin de celui-ci, lorsqu'il déclare: ''Clair-obscur, c'est la restitution du caractère mystérieux de la réalité qui met l'homme dans la posture d'un éternel chercheur de la vérité qu'il comprend, mais qu'il ne finira jamais de comprendre.''

En somme, il s'agit de la quête de la vérité à laquelle ont eu recours certains poètes de l'Antiquité.»

Dieu Merci Jocel Sakala Sabi, dit Jokas de Saint-Thomas, est né en 1991 au Congo-Brazzaville. Il est poète et acteur de scène musicale chrétienne.

V.C.Y.

FOOTBALL/CHAN-CAMEROUN 2021

Seize sélections nationales en point de mire

Les Diables-Rouges participent à leur 3ème CHAN au Cameroun

Le 16 janvier prochain sera donné, à Yaoundé, le coup d'envoi de la sixième édition du Championnat d'Afrique des nations de football (CHAN). Cette compétition rassemble des sélections composées de joueurs évoluant uniquement dans un club de leur pays. Seize équipes nationales que le tirage au sort a désignées dans quatre groupes seront en lice dans trois sites.

Le groupe A, basé à Yaoundé, est composé du Cameroun, pays hôte, du Zimbabwe, du Mali et du Burkina Faso. Ces pays s'affronteront au Stade Amadou Ahidjo. Camerounais et Zimbabwéens ouvriront le bal.

Libye, Niger, RDC et Congo font partie du groupe B dont les matches se disputeront à Douala, dans le gigantesque complexe sportif ultra-révolutionnaire Stade Japoma, nouvellement sorti de terre.

Les équipes du groupe C ont également pour base Douala, mais les joutes sont prévues pour se disputer au Stade de la Réunification, un stade construit en 1971 en prévision de la CAN 1972, que le gouvernement vient de rénover.

Limbé, la troisième ville retenue pour accueillir la compétition, est le site du groupe D où sont logées la Zambie, la Tanzanie, la Guinée et la Namibie.

Parmi les pays en lice, il y a des fidèles, des infidèles et un néophyte. Les fidèles sont des habitués du CHAN ayant remporté l'épreuve une ou plusieurs fois, finalistes ou simplement demi-finalistes. A tout seigneur, tout honneur. Il est légitime d'ouvrir la liste des habitués par la République Démocratique du Congo, double vainqueur de la compétition (2009 et 2016) en quatre participations en phase finale. Il est difficile de lui contester son leadership. Il est talonné par la Libye (3 participations) qui l'a gagnée une fois en 2014, et a été en demi-finale en 2018.

Le Maroc compte également une victoire (2018) pour trois participations. La Zambie a aussi été demi-finaliste, en 2009, pour trois participations.

Si l'Ouganda et le Zimbabwe (4 participations) ; le Cameroun, le Rwanda et le Mali (3 participations) ; le Congo la Guinée, le Burkina Faso (2 participations) la Tanzanie et la Namibie (1 participation) ont déjà été en phase finale, leur participation ne leur a jamais porté bonheur. Enfin, le Togo découvrira le CHAN en cette sixième édition.

Où en sont les Diables-Rouges ?

Logés dans le groupe B, les Diables-Rouges en découdront le 17 janvier avec les Léopards de la RDC. Quatre jours plus tard, ils seront en face du Niger, et boucleront la phase de poules le 25 janvier, en affrontant la Libye. C'est un groupe coriace.

Le Congo intensifie les préparatifs cette semaine, avec le déplacement des Diables-Rouges à Kigali, où ils disputeront, du 7 au 11 janvier, un tournoi international avec le Rwanda (le 7 janvier) et la Namibie (le 9 janvier).

Un succès ne relève jamais du hasard. Personne ne doit se tromper là-dessus.

S.D. KOUBOLO KIANA et Guy Saturnin MAHOUNGOU

PROGRAMME DES RENCONTRES DU PREMIER TOUR

Groupe A (Yaoundé)
16 janvier 2012 : Cameroun-Zimbabwe (17h) et Mali-Burkina Faso (20h)
20 janvier 2021 : Cameroun-Mali (17h) et Burkina Faso-Zimbabwe (20h)
24 janvier 2021 : Burkina Faso-Cameroun (20h) et Zimbabwe-Mali (20h)

Groupe B (Douala)
17 janvier 2021 : Libye-Niger (17h) et RDC-Congo (20h)
21 janvier 2021 : Libye-RDC (17h) et Congo-Niger (20h)
25 janvier 2021 : Congo-Libye (20h) et Niger-RDC (20h)

Groupe C (Douala)
18 janvier 2021 : Maroc-Togo (17h) et Rwanda-Ouganda (20h)
22 janvier 2021 : Maroc-Rwanda (17h) et Ouganda-Togo (20h)
26 janvier 2021 : Ouganda-Maroc (20h à Douala) et Togo-Rwanda (20h à Limbé)

Groupe D (Limbé)
19 janvier 2021 : Zambie-Tanzanie (17h) et Guinée-Namibie (20h)
23 janvier 2021 : Zambie-Guinée (17h) et Namibie-Tanzanie (20h)
27 janvier 2021 : Namibie-Zambie (20h à Limbé) et Tanzanie-Guinée (20h à Douala)

Quarts de finale : les 30 et 31 janvier 2021
Demi-finales : le 3 février 2021
Finale : le 7 février 2021

BYE BYE 2020

Des morts dans le sport!

Année maudite, 2020 aura été marquée aussi par des morts en cascade. En effet, la mort n'a laissé guère de répit au monde sportif congolais.

Cela avait commencé avec le karaté, frappé par le décès le 2 janvier 2020 à Brazzaville, du président de la Fédération, Dominique Ondzé ''Doukaye''. Il repose depuis, au cimetière du centre-ville.

Jean-Claude Ganga

Moins d'une semaine après, le 7 janvier, un enragé du basket-ball tombe à son tour: le kiné des Diables-Noirs et des sélections nationales, Pierre Ngali, dit ''Doc Pierre''.

Ensuite, à douze jours d'intervalle, c'était le tour du premier président de la Fédération congolaise d'escrime et ancien président de la Fédération congolaise de volley-ball, Albert Kaya, décédé le 19 janvier dans la capitale.

La fin du mois de janvier a été marquée par la disparition brutale, le 27 janvier à Pointe-Noire, de l'ancien international de football Jean-Luc Tsélantsiéné. Il est inhumé à Brazzaville.

Emilienne Lékoundzou

Début février, le monde du handball pleurait l'ancienne présidente de la Fédération congolaise, Charlotte Emilienne Lékoundzou, décédée à Paris et inhumée le 13 février à Sibiti. Peu après, il y a eu la mort le 5 février du père de la gymnastique de compétition et président de la Fédération congolaise de gymnastique, François Bakana. Puis le 7 février à Paris, celle de l'ancien boxeur Eugène Kimbembé ''L'Enfant''.

Un malheur ne venant jamais seul, la COVID-19 vint tout gâcher en mars. Parmi ses victimes, un des plus illustres fils du pays, le très influent Jean-Claude Ganga, d'après les résultats d'un test COVID post-mortem. Acteur et témoin privilégié de la naissance et du développement du sport en Afrique, il est parti le 27 mars

Foundoux «Mulélé»

à Brazzaville. Trois jours seulement plus tard, le 30 mars, le Congo perdait l'ancien président de la République et dirigeant sportif émérite (ancien président d'Etoile du Congo, fondateur d'Inter Club et ancien président du Comité olympique national), Jacques Joachim Yhombi-Opango, emporté le 30 mars à Paris. Il y a aussi l'ancien gardien de but international des Diables-Noirs des années 1950 et 1960, Mantari ''Défoufou'', fauché lui aussi par le terrible virus le 25 mars, également à Paris.

Dans sa folie meurtrière, 2020 n'a pas oublié la presse sportive. Le 24 mars, Serge Alain Elenga nous quittait. Et un peu plus tard, le 9 juillet, s'éteignait Robert Enavel Apembé. Tous les deux étaient reporter et commentateur de Radio-Congo.

Début avril voyait disparaître l'emblématique dirigeante de l'AS Cheminots, Assitou Ndiaye.

Pour marquer son territoire en mai, la mort a jeté son dévolu aussi sur l'ancien attaquant de l'AS Bantou et de l'équipe nationale de football, Rufin Malonga, le président de la Ligue de handball de Brazzaville, Guy-Patrick Epéni, l'ancien vice-président de la Fédération de basket-ball, Albert Mboussa et l'entraîneur d'Etoile du Congo et des Diables-Rouges handball, Franck Itoua Létsotso, respectivement les 2, 9, 16 et 19 de ce mois.

En juin, comme si le sort cherchait une icone du sport, le monde du football pleurait Foundoux ''Mulélé-Vieux Mul'' (médaillé d'or des 1ers Jeux africains en 1965 et fondateur

Assitou Ndiaye

de l'Union des anciens footballeurs internationaux du Congo).

C'était le 16 de ce funeste mois de juin. Dix jours avant lui, le 10 juin, le kick-boxing avait perdu Dhéo Lucas Baloukou, médaillé de bronze aux Championnats d'Afrique de Full-Contact.

Un peu plus tard, le 1er juillet, Della Alain Makosso, président de l'AS Police des années 2000, et le 27 juillet, l'ancien président général des Diables-Noirs, Lambert Ngalibali, tombent à leur tour à Paris.

Presque aussi meurtrier que juillet, août aura emporté l'ancêtre des Diables-Noirs Basket-ball et non moins qu'ancien entraîneur des Diables-Rouges dames, Philippe Mahoungou ''Ya Phil'' (le 4 août). Il sera rejoint par un autre ancien basketteur et médaillé d'argent des Jeux africains de 1965, Michel Ossombi ''Barate'' (11 août), puis par Paul Kéla, un dirigeant fou du cyclisme, et Anatole Missakidi (21 août), ancien entraî-

Lambert Ngalibali

neur du Kotoko de Mfoa.

Le 16 septembre disparaissait l'entraîneur de football Jean-Claude Nkenzo ''Osei''. Le sport de travail est frappé au cœur par la disparition le 6 octobre du président de sa fédération multisports, en l'occurrence Robert Jean-Raphaël Massamba-Débat. Le même mois, le 29

DominiqueOndzé «Doukaye»

précisément, les Diables-Noirs et Diables-Rouges handball perdaient l'ancien international de handball des années 1970, Jean-Robert Ippet.

Puis ce fut un calme relatif jusqu'à la fin du mois de décembre. Là, c'est encore le football qui est affligé par la mort, le 31 décembre, d'Alfred Ondongo, ancien international… d'Etoile du Congo.

Aussi faut-il le répéter: cette liste est loin d'être exhaustive.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Ouverture agence «EXCELLIUM»

Cher(e) Client(e),

Depuis maintenant plusieurs années, BGFIBank Congo s'est investi dans le développement et l'aménagement de son réseau d'agences pour rendre ces espaces plus chaleureux, plus conviviaux et proposer les meilleures conditions d'accueil.

Nous avons le plaisir de vous informer que votre agence banque privée dénommée ''Excellium'', située sur l'ancien site du siège social (Angle rue de Reims, en direction de la DGST) Centre-Ville de Brazzaville est ouverte.

Excellium nous permet d'être plus proche de vous et de vous faire bénéficier d'un ensemble de services de qualité sur mesure, dans un espace moderne, confortable et discret.

Nous vous attendons donc dans ce nouvel espace avec pour ambition et objectif de vous satisfaire.

BGFIBank, plus que jamais votre partenaire.

La Fédération des MUCODEC
vous présente ses
Voeux les meilleurs
2021
MUCODEC
FEDERATION DES MUCODEC
mucodec.com
MUCODEC
Encore plus proche de vous !